

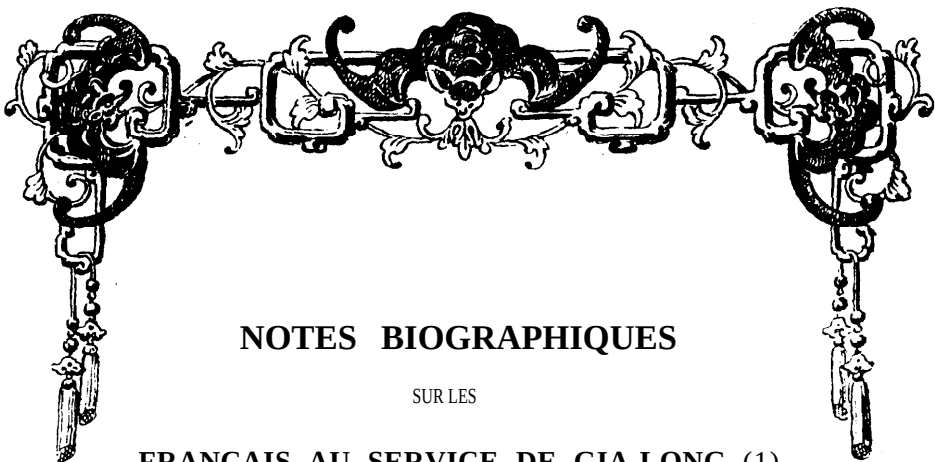
4^{ME} ANNÉE - N° 3.

JUILLET-SEPT. 1917.

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ



ASSOCIATION DES
AMIS DU VIEUX
FONDS A. SALLET



NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

FRANÇAIS AU SERVICE DE GIA-LONG (1)

Par H. COSSERAT,

Représentant de Commerce.

Aucune étude biographique complète n'a été faite, que je sache, jusqu'à ce jour, sur les Français qui sont venus en Cochinchine, sur l'instigation de M^{re} Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, prêter leur concours au roi Gia-Long.

Leur rôle a pourtant été suffisamment important, pour la plupart d'entre eux, pour qu'on tire leur nom de l'oubli et qu'on essaie de les faire connaître d'une façon plus complète, plus précise, en tentant de reconstituer leur vie.

Disséminés un peu partout dans les ouvrages spéciaux à l'Indochine, on trouve, les concernant, des renseignements plus ou moins justes, plus ou moins détaillés, sans aucune coordination, et souvent même se contredisant complètement.

Il m'a paru que c'était faire œuvre utile de réunir en un faisceau ces divers renseignements, et de constituer aussi, pour chacun d'eux, *un essai de biographie*, qui ne peut être complet, vu le peu de sources auxquelles j'ai pu puiser, mais qui se complètera petit à petit par d'autres découvertes qu'apporteront nos collègues au fur et à mesure de leurs recherches.

(1) Communications lues aux réunions du 27 juin, du 28 août et du 3 octobre 1917.

Loin de moi la prétention de vouloir faire du nouveau ; ce serait difficile, d'ailleurs, et je laisse ce soin à d'autres plus érudits que moi.

Mon but, en présentant ce modeste travail, n'est pas d'apprendre à l'historien ce qu'il n'ignore certainement pas, mais bien de faire connaître à nos collègues la vie de nos compatriotes qui nous ont devancés dans ce pays, vie qu'ils ne pourraient connaître qu'en compulsant de nombreux ouvrages, difficiles à se procurer.

Il servira aussi d'amorce pour une oeuvre plus grande, plus ordonnée, qui constituera plus tard la biographie complète de nos devanciers sur cette terre annamite.

Comme l'on pourra s'en rendre compte au cours de ce travail, de grandes lacunes, de grands vides existent dans l'histoire de ces Français. Pour la plupart d'entre eux, les origines sont inconnues. D'où sortent-ils ? Comment sont-ils venus chercher fortune en Cochinchine ? On ne le sait. Pour d'autres, quoiqu'au service du roi Gia-Long, il s'écoule des périodes de plusieurs années sans qu'on entende parler d'eux. Il ne paraît guère possible, cependant, que des hommes ayant occupé pendant de très nombreuses années des fonctions élevées dans l'empire d'Annam, et ayant été mêlés de très près à tous les événements importants qui se sont déroulés pendant ce laps de temps, aient pu passer sans laisser aucune trace écrite de leurs gestes, de leur vie.

Il faut espérer que ces vides, ces lacunes, se combleront petit à petit, au fur et à mesure que de nouvelles sources d'informations seront découvertes, et, à ce propos, il est à souhaiter vivement que les archives annamites de cette époque soient mises le plus tôt possible à la portée des chercheurs, car elles pourront certainement apporter beaucoup de lumière sur cette période et donner sur nos compatriotes de nouveaux renseignements qui viendront heureusement compléter ceux que nous possédons déjà.

*
* *

MANOË (MANUEL) ? (? - 1782).

Français dont on ne connaît que le prénom.

Serait breton d'origine.

Tout ce que l'on connaît sur lui, c'est l'acte de pur héroïsme qu'il accomplit en se faisant sauter avec le navire qu'il commandait plutôt que de se rendre.

Le *Gia-Địnhthôngchí* (1) raconte ainsi qu'il suit la mort de ce héros :

« Mars-avril 1782 (2). *Nouvelle invasion des Tây-Sơn dans le pays de Gia-Định*. Au 2^e mois, les deux frères, chefs des rebelles *Tây-Sơn*, *Nguyễn-văn-Nhạc* et *Nguyễn-văn-Huệ*, à la tête d'une colonne d'infanterie et d'une division navale, firent invasion pour la troisième fois dans le pays de *Gia-Định* :

« L'armée impériale se mit en état de défense au lieu dit *Nga-Bay*, à *Con-Gio* (3) ; mais les rebelles, ayant pour eux le flot et le vent favorables, firent force de voile et repoussèrent les impériaux, qui ne purent résister à leur choc.

« Un capitaine français, nommé *Man-Oè* (Manuel), résista pendant longtemps aux attaques répétées des rebelles. Ceux-ci se réunirent en grand nombre pour entourer le bâtiment du capitaine *Man-Oê*, auquel ils finirent par pouvoir mettre le feu. Ce brave officier périt au milieu de l'action. Les *Tây-Sơn* se précipitèrent alors sur les soldats impériaux, qu'ils défirent complètement. . . . ».

L'auteur ajoute en note : « Ce capitaine était un occidental du pays français ; c'était un homme doué de beaucoup de probité et qui nous assistait avec énergie. Il avait les titres et dignités de *Khâm-Sai-Cai-Coeu* (envoyé impérial et général des troupes) (4), capitaine de la compagnie *Trung-Khuong*, *An-Hoà-Hầu* (5). A sa mort, il fut appelé : sujet fidèle, juste et méritant, avec le titre de généralissime et colonne de l'Empire. La tablette fut placée dans la pagode *Hiên-Trung* (6). »

(1) *Gia-Địnhthôngchí*. Histoire et Description de la Basse Cochinchine (pays de *Gia-Định*) Traduite par G. Aubaret. Paris, Imprimerie Nationale MDCCCLXIII, pages 49 et 50.

(2) Date rectifiée donnée par le R. P. Cadière.

(3) Haie du Cap Saint-Jacques, à l'entrée de la rivière de Saigon.

(4) Au sujet de cette dignité, comparer : B. A. V. H. 2^e année n°4. *Le brevet de J. B Chaigneau*, par L. Sogny, page 450, note 2.

(5) « Ce titre de *Hầu* est le second degré de la noblesse conférée en Chine et en Cochinchine, mais non d'une manière transmissible, aux hommes qui se distinguent le plus. Il y a cinq degrés qui sont : *công, hầu, bá, tì, nam*. » *Gia-Địnhthôngchí*. G. Aubaret, page 50, note 1.

(6) D'après le *Gia-Địnhthôngchí*, G. Aubaret, pages 49 et 50, « ce Manuel était un simple matelot breton, très brave et très intelligent. Il mérita après sa mort les hautes dignités énumérées ci-dessus. Ces dignités étaient inscrites en lettre d'or sur sa tablette, conservée à la pagode de la *Félicité éclatante*, laquelle était pour les Annamites une sorte de Panthéon. Cette pagode, située sur la route de la ville chinoise (route de Saigon à *Cholon*), est appelée par les Français pagode des Mares. Il est fâcheux que ce fait ait été connu trop tard et qu'il ait été dès lors impossible de préserver la tablette de Manuel. »

Bouillevaux, dans son ouvrage : *l'Annam et le Cambodge* (1), donne une version un peu différente de celle du *Gia-Định thông chí*, sur la mort de **Man-Oè**. Voici ce qu'il dit : « . . . Ce brave soldat commandait une jonque de guerre au combat de **Con-Gio**. Son navire ayant échoué fut abandonné par l'équipage. **Man-Oè**, resté seul, se défend comme un lion ; mais se voyant environné par les barques des **Tây-Son**, et son pont étant déjà envahi par les rebelles, il descend à la **Sainte-Barbe**, met le feu aux poudres et saute avec ses ennemis ! ! ! . . . ».

Enfin, venant confirmer ces deux citations, voici comment M^{gr} d'Adran racontait cet épisode. Lors de son voyage en France avec le prince **Cánh**, fils de **Gia-Long**, voyage qui avait pour but de demander à Louis XVI des secours en faveur du roi de Cochinchine, l'évêque d'Adran obtint du roi Louis XVI une audience pendant laquelle il exposa à Sa Majesté la situation de la Cochinchine.

Parlant, entre autres choses, de la force de la marine de l'usurpateur, il dit qu'il n'y avait pas lieu de la craindre, car « les bâtiments les plus importants sont de la force à peu près de nos chasse-marée. Je puis même dire que, dans le commencement des troubles, un brave sujet de Votre Majesté, que j'ai amené avec moi de Pondichéry, montant pour le compte du roi légitime un petit bâtiment armé de 10 canons du plus petit calibre et de quelques marins tirés de la province de **Gia-Định** (Saigon), s'est défendu, pendant une journée entière, contre toute la flotte de l'usurpateur composée de près de 100 bâtiments, et n'a pas été pris. Il est vrai qu'il a péri volontairement avec son bâtiment. Il est vrai encore que c'était un brave Français, d'une énergie extraordinaire, dont le nom, pour ce seul fait, demeurera longtemps légendaire en Cochinchine ».

Alexis Faure, qui rapporte cette audience de Louis XVI, ajoute (2) : « Le Français dont l'évêque d'Adran parle en des termes si élogieux était breton et l'histoire ne peut malheureusement pas mentionner même son nom. Son prénom était Manuel. Le fait d'armes que l'évêque rappelle et à la suite duquel il trouva une mort d'autant plus glorieuse qu'elle fut volontaire, lui valut des honneurs posthumes bien mérités. *Manuel* avait sa tablette, où cet acte de sa vie était tracé, dans la pagode dite des *Mares*, panthéon des grands hommes de la Cochinchine.

« Dans les combats livrés autour de Saigon au début de notre occupation, vers 1860, cette pagode fut totalement détruite et c'est bien regrettable.

(1) *L'Annam et le Cambodge*, par C. E. Bouillevaux, missionnaire, page 381, note.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, Alexis Faure, page 83.

« Il est probable qu'avec la tablette de *Manuel* on y eût trouvé d'autres tablettes consacrées à la mémoire d'autres Français de la suite de l'évêque d'Adran, morts non moins glorieusement au service de la Cochinchine et que nous ne connaissons pas précisément ».

J'ai tenu à citer textuellement les trois versions concernant la mort de l'héroïque *Manuel*, de façon à bien préciser les détails de sa mort glorieuse, seul fait que l'on connaisse d'une vie, qui, si on en juge par cette mort et par l'estime en laquelle le tenaient ceux dont il servait la cause, devait en contenir très certainement beaucoup d'autres aussi glorieux, que nous ignorerons malheureusement toujours.

Les archives annamites nous feront-elles un jour connaître ce nom?

* *

JOANG (JEAN) (? - ?).

Se serait trouvé en Cochinchine vers 1782. Parmi tous les documents que j'ai pu consulter dans mes recherches, je n'ai trouvé qu'une mention le concernant, dans l'ouvrage : *l'Annam et le Cambodge*, par C. E. Houillevaux, missionnaire.

Dans une note (1), l'auteur rapporte que deux aventuriers français paraissent avoir aidé efficacement Nguyễn-Ánh (Gia-Long) dans ses premières campagnes ; l'un est appelé *Joang* (Jean) par les chroniqueurs (2), et l'autre *Manoë* (Manuel), matelot breton d'abord au service de M^{re} d'Adran... *Joang* aurait employé des grenades dans la guerre contre les Tây-Son, et ce serait grâce à cette arme de guerre que *Chúa Nguyễn* (Gia-Long) aurait la première fois reconquis la Basse Cochinchine. Les rebelles ne savaient d'abord que penser de ces engins diaboliques et s'enfuyaient au plus vite. Ceci se serait passé vers 1782 (?).

Le *Gia-Định thông chí*, de G. Aubaret, est muet sur ce *Joang*.

Comme pour *Manuel*, espérons que les archives annamites apporteront quelque jour un peu de lumière sur tout cela.

* * *

(1) *L'Annam et le Cambodge*, par C. E. Bouillevaux, missionnaire, page 381, note.

(2) Quels sont ces chroniqueurs auxquels Bouillevaux fait allusion ?

ETIENNE MALESPINE (? — ?).

Aucun renseignement sur ses origines. Volontaire de 3^e classe (1) sur la corvette *le Pandour*, partie de Brest le 12 juin 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gras de Préville (2).

A dû arriver en Cochinchine vers 1788 et se faire débarquer vers cette époque.

On n'a pas de renseignements sur le temps qu'il passa dans ce pays.

Tout ce que l'on sait sur son compte, c'est qu'il fut chargé par l'évêque d'Adran d'aller prendre à l'Isle de France le commandement du navire particulier *le Capitaine Cook*, un des deux navires frétés par le prélat pour le service du roi de Cochinchine, et qu'il s'acquitta parfaitement de sa commission (3).

* * *

DOMINIQUE DESPERLES (? — ?).

Aucun renseignement sur ses origines. Chirurgien-major sur la corvette *le Pandour*, parti de Brest le 12 juin 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gras de Préville (4).

A dû se faire débarquer en Cochinchine en 1788. Je n'ai pu trouver aucune trace de son passage dans les documents que j'ai compulsés.

* * *

MAGON DE MEDINE (? — ?).

Aucun renseignement sur ses origines.

Lieutenant de vaisseau du cadre colonial ; vint en Cochinchine sur la corvette *le Pandour*, partie de Brest le 12 juin 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gras de Préville (5).

Il entra en 1788 au service du roi Gia-Long (6). Tout laisse supposer qu'il ne dut pas rester bien longtemps en Cochinchine, car son

(1) Dans *Monseigneur d'Adran*, par le P. Louvet, 2^e édition, page 233, il est porté comme volontaire de 2^e classe.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 247.

(3) *Monseigneur d'Adran*, par Louvet, 2^e édition, page 234.

(4) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 247.

(5) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 247.

(6) *Monseigneur d'Adran*, par Louvet, 2^e édition, page 231.

nom ne figure pas parmi ceux qui obtinrent des brevets d'officiers de marine du roi Gia-Long en 1790, alors que son grade de lieutenant de vaisseau dans la marine française, lui eût fait obtenir, au moins, le brevet de capitaine de vaisseau dans la flotte cochinchinoise.

* *

EMMANUEL TARDIVET (? — ?).

Aucun renseignement sur ses origines.

Volontaire de 1^{re} classe sur la corvette *le Pandour*, partie de Brest le 12 juin 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gras de Préville (1).

A dû arriver en Cochinchine vers 1788 et s'y faire débarquer à cette époque.

N'ai rien pu trouver concernant son séjour en Cochinchine.

* *

GUILLAUME GUILLOUX (? — ?).

Originaire de Vannes (Morbihan).

Volontaire de 1^{re} classe sur la corvette *le Duc de Chartres*, armée à l'Ile de France, du 1^{er} janvier 1784 au 20 février 1786.

Provenait du *Vengeur* ; débarqué à Pondichéry le 22 juin 1784 ; y est resté (2). A dû arriver en Cochinchine en 1789.

Obtint du roi Gia-Long le brevet de lieutenant de vaisseau, le 27 juin 1790, et fut placé sous les ordres immédiats de Vannier et de Girard de l'Isle Sellé, qui commandaient alors respectivement *le Donnaï* et *le Prince de Cochinchine*.

Ne paraît pas être resté longtemps en Cochinchine. Une lettre (3) de M. Le Labousse, missionnaire, adressée à Paris, et datée de Cochinchine, le 16 juin 1792, dit, en effet, que : «... Tous les Messieurs français qui sont ici depuis plus de deux ans au service du Roi, vont s'en retourner à Macao. De ce nombre sont les deux MM. Dayot, de

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 247.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure. page 246. Extrait, du rôle d'équipage de la corvette *le Duc de Chartres*.

(3) B E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière page 28.

Rhedon, et M. Vannier, d'Auray. MM. Launay et Guilloux, de Vannes, sont repassés déjà à Pondichéry, le premier l'an passé, le deuxième en janvier dernier... »

Disparaît sans laisser de traces.

. . .

JEAN-BAPTISTE GUILLON (? — ?).

Originaire de Vannes (Morbihan).

Volontaire de 2^e classe (rang du 22 décembre 1787), à bord de la frégate *la Dryade*, commandée par le capitaine de vaisseau de Kersaint, partie de Lorient le 27 décembre 1787 (1).

Se fait débarquer, le 1^{er} juillet 1789, à Pondichéry, d'où il se mit au service du roi Gia-Long.

Fut nommé, le 27 juin 1790, lieutenant de vaisseau de la flotte cochinchinoise, sous les ordres immédiats de Vannier et de Girard de l'Isle Sellé (2).

Alexis Faure signale (3) qu'il arriva à Brest muni d'un passeport de la mairie de Saint-Brieuc, le 18 germinal, an XIII (avril 1804), et qu'il fut embarqué sur le vaisseau *le Républicain* comme deuxième maître de timonerie. Il ajoute que « Monsieur Guillon, nommé lieutenant de vaisseau en Cochinchine, le 27 juin 1790, y servit donc jusqu'au jour de sa rentrée à Brest, c'est-à-dire pendant près de 14 ans ».

Malgré ce longtemps passé en Cochinchine, je n'ai trouvé, parmi les quelques sources de renseignements que j'ai à ma disposition, aucune mention concernant cet officier pendant la période de son séjour auprès de Gia-Long. Faut-il admettre que, placé en sous-ordre, son rôle fut toujours éclipsé par ses supérieurs ? Au point de vue descendance, rien.

. . .

JULIEN GIRARD DE L'ISLE SELLÉ (? — ?).

Aucun renseignement sur ses origines.

Faisait très probablement partie du cadre colonial, car son nom ne

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 242.

(2) — page 217.

(3) — page 242.

figure sur aucun des rôles des équipages dont les navires fréquentaient les mers de Cochinchine à cette époque (1).

Arriva en Cochinchine en 1789 avec Vannier.

Sous la haute autorité de J. M. Dayot, eut le commandement du vaisseau *le Prince de Cochinchine*.

Comme Vannier, il reçut du roi Gia-Long le brevet de capitaine de vaisseau, daté de Saigon le 27 juin 1790 (2).

Les deux brevets étaient identiques. Il y était dit : « Le roi espère qu'ils montreront toujours le plus grand zèle pour le bien de l'État et qu'ils n'oublieront point que, comme la carrière dans laquelle ils entrent peut être pour eux le chemin de la gloire s'ils la parcourent comme on l'attend d'eux, elle ne les conduirait qu'à la peine portée par les lois s'ils venaient à négliger leurs devoirs. »

Il ne dût pas rester longtemps en Cochinchine, car je n'ai trouvé aucun renseignement le concernant après l'année 1790.

Il disparaît sans laisser de traces.

. * .

THÉODORE LE BRUN (? — ?)

Aucun renseignement sur ses origines.

Le Brun était volontaire de 2^e classe à bord de la frégate *la Vénus*, qui, partie de Brest le 28 juin 1785, se perdit en 1788 dans le golfe Persique ou sur la côte d'Afrique (3).

A la suite de ce naufrage, Le Brun passa, le 19 juin 1788, sur la frégate *la Méduse*, partie de Lorient le 27 décembre 1787, sous le commandement du capitaine de vaisseau de Tanouarn, qui fut remplacé lui-même dans la suite par le capitaine de vaisseau de Rosilly.

Il est porté sur le rôle d'équipage de cette frégate comme volontaire de 1^{re} classe (rang du 1^{er} janvier 1789).

Il entre à l'hôpital de Pondichéry le 28 juin 1788, en sort le 28 août suivant et se fait débarquer définitivement à Macao le 15 janvier 1790 (4), pour entrer au service du roi Gia-Long en qualité d'ingénieur.

C'est lui qui donna les plans de la citadelle de Saigon (5). Néanmoins,

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 217, note 2.

(2) — page 217, note 4.

(3) — page 241.

(4) — page 243.

(5) On peut voir dans l'ouvrage de G. Durwell, intitulé *Ma chère Cochinchine*, une reproduction du plan de la citadelle de Saigon par Le Brun. (Ed. Mignot, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris).

il ne resta pas longtemps au service du roi - à peine une quinzaine de mois - car, mécontent de servir sous les ordres du colonel Olivier, plus jeune que lui et moins élevé en grade (Olivier de Puymanel était en effet, volontaire de 2^e classe dans la marine française), il donna sa démission en 1791 et retourna à Macao où on perd sa trace.

Pas de descendance connue.

. * .

VICTOR-JOSEPH-CYRIAQUE-ALEXIS OLIVIER DE PUYSMANEL
(1768- 1799).

Né à Carpentras (Vaucluse), en 1768, au mois d'avril.

Il était fils d'Augustin-Raymond Olivier et de Françoise-Louise Vitalis (1).

Arrivé en Cochinchine à bord de la frégate *la Dryade*, partie de Lorient le 27 décembre 1787, sous le commandement du capitaine de vaisseau de Kersaint, sur laquelle il servait comme volontaire de 2^e classe (rang du 15 décembre 1787).

Il se fit débarquer à Poulo-Condor le 19 septembre 1788 (2) et entra au service du roi Gia-Long. Il avait alors à peine 20 ans.

M^{gr} d'Adran, qui avait pu apprécier les heureuses qualités du jeune officier pendant une traversée qu'il avait faite à bord de *la Dryade*, n'hésita pas, malgré sa jeunesse, à lui confier « les importantes fonctions de chef d'état-major de l'armée cochinchinoise, qu'il remplit, du reste, avec distinction jusqu'à sa mort » (3).

Il est plus connu sous le nom de *colonel Olivier*. Les Annamites l'appelaient *Ong-T'in* (4).

Il organisa l'armée cochinchinoise et le service de l'artillerie. C'est à lui qu'on doit quelques unes des forteresses élevées en Annam dans le système Vauban (5).

Il prit part, avec son régiment, à la première expédition contre Qui-Nhon, en 1793, ainsi que le signale M. Le Labousse dans une lettre (6) qu'il écrit à M. Boiret, missionnaire, de Saigon, le 26 juin

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 200.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Id. ibid.*

(4) *L'Annam et le Cambodge*, par Bouillevaux, page 393, note 2.

(5) *Monseigneur D'Adran*, par Louvet, 2^e édition, page 234.

(6) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 29.

1793 : « ... Le roi Gia-Long vient de partir avec une forte armée de terre et de mer pour aller attaquer la ville de **Qui-Nhơn**, capitale de **Nhạc**, qu'on appelle le Grand Empereur. M.M. Dayot, de Rhedon, et Vannier, d'Auray, y sont allés avec leur vaisseau. M. Olivier, de Carpentras, est avec son régiment et quelques autres Européens, dans l'armée de terre... »

Une autre lettre de M. Lavoué à MM. Boiret et Descouvrières à Paris, de **Tàn-Triều**, en basse Cochinchine, le 13 mai 1795 (1), nous dit : « ... Le roi s'en revint à **Gia-Định** (après avoir échoué dans le siège de **Qui-Nhơn**) dont il s'était emparé. Il se fortifia de son mieux, construisit des galères, etc., et engagea M. Olivier, officier français, à lui faire une ville européenne dans une des provinces nouvellement conquises... ».

Enfin une troisième lettre de M. Le Labousse à M. Létondal, procureur des Missions étrangères à Macao, de Saigon, le 22 juin 1795 (2), signale l'arrivée à Macao de M. Olivier avec M. Dayot, et ajoute : « ... Tâchez d'exhorter à la confession M. Olivier... C'est un bon enfant, et qui a un bon fond de religion, mais il est un peu chaud, et jeune homme... N'oubliez pas non plus les matelots français qui sont avec lui... »

Jusqu'en 1799 je n'ai plus trouvé aucune mention le concernant.

Il meurt le 23 mars 1799, à l'âge de 31 ans, à Malacca, où il était allé faire radoubier un navire de la flotte cochinchinoise. De sa fin prématurée, nous dit Alexis Faure (3), l'histoire n'a gardé le souvenir que des détails ci-après, consignés dans une lettre écrite par deux de ses amis à l'évêque d'Adran :

« Je vous prie, dit le colonel Olivier à P. Jean Daniel et Antoine Neubrhone, de prendre tous les soins pour que le bâtiment soit bien travaillé et réparé, tout suivant le contrat fait avec le charpentier ; ne discontinuez pas les travaux, même après ma mort ; et le bâtiment étant réparé, ne le vendez pas avant que vous n'en ayez fait part à M^{re} d'Adran, qui peut-être en disposera autrement (4) ».

« Bientôt après, est-il ajouté dans cette lettre, le colonel Olivier acheva sa carrière sans qu'on s'en aperçût, car il était tombé dans

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 33.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 200.

(3) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 200.

(4) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 200.

Lettre de Jean Daniel et Antoine Neubrhone à l'évêque d'Adran, Malacca le 18 mai 1799 (Louvot. *Cochinchine religieuse*, vol. 1, pp. 562, 563).

un état de faiblesse extrême, sans perdre, toutefois, un instant sa lucidité d'esprit ni sa tranquillité d'âme ».

« Par dispositions testamentaires, le colonel Olivier légua son avoir à l'évêque d'Adran, en souvenir des bienfaits qu'il en avait reçus.

« Cet officier, mort à 31 ans, avait accompli en Cochinchine une œuvre considérable, que ceux qui connaissent les nombreuses fortifications à la Vauban qu'il y éleva dans une période de 10 années, ont pu apprécier et admirer (1) ».

Sur sa descendance, aucun renseignement.

* *

JEAN-MARIE DESPIAU (? - 1824).

Originaire de Bazas (Gironde). Chirurgien. On a très peu de renseignements sur lui. Il eut d'ailleurs un rôle très effacé.

D'après Đứơc Chaigneau (2), il avait résidé quelque temps à Macao et vint ensuite en Cochinchine, où l'accueil qu'il reçut de ses compatriotes le décida à s'y fixer, et il devint dans la suite médecin du roi Gia-Long.

Je n'ai pu trouver la date, même approximative, de sa venue en Cochinchine.

Ce que l'on sait de certain, c'est que Despiau était en Cochinchine à l'époque de la mort de M^{gr} d'Adran, c'est-à-dire le 9 octobre 1799, et qu'il donna à ce dernier les soins les plus dévoués pendant la maladie qui devait le conduire au tombeau (3).

Depuis cette date jusqu'en 1820, pas de renseignements.

A cette époque, une lettre de Vannier à M. Barouel, procureur des Missions étrangères à Macao, du 13 juillet 1820 (4), pourrait laisser supposer par son début qu'il ne reste plus à Hué que lui, Vannier, comme Français ; mais, dans un post-scriptum de cette même lettre, Vannier ajoute : « Au moment que je finissais ma lettre le Roi m'envoie dire d'écrire à Macao pour tâcher de faire venir un médecin ici, avec la vaccine, car il veut l'établir dans le pays. . . Mais comme j'ai vu que cela lui aurait coûté beaucoup et que peut-être aucun n'aurait voulu venir, je lui ai proposé M. Despiau pour aller la chercher, qui

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 201.

(2) *Souvenirs de Hué*, par Đứơc Chaigneau page 231.

(3) *Monsieur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, pages 228, 229.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière page 63.

est depuis longtemps en Cochinchine et un des médecins du Palais. Le roi a consenti et lui a donné un papier pour se rendre à Macao et la chercher ; les moyens de se la procurer, les dépenses que cela pourra occasionner, le Roi se charge de tout. M. Despiau est aussi chargé d'acheter quelques paquets de biscuits, verres, etc. Ce pauvre Monsieur a reçu l'ordre de partir aussitôt et de s'embarquer sur *la Somme* (jonque chinoise) qui part demain matin, de sorte qu'il n'a pas eu le temps d'en informer M^{re} de Véren, qui sûrement lui eut donné une lettre de recommandation pour vous. Heureusement que les lettres des Missions se trouvaient ici. Je m'empresse à vous les faire parvenir par ce Monsieur, en vous priant de tâcher de l'aider dans ses commissions, car c'est un pauvre bonhomme qui se recommande à vos bontés... »

Une autre lettre de M^{re} La Bartette à M. Baroudel, procureur des Missions étrangères à Macao, de Hué, le 13 juin 1821 (1), et une de Vannier au même M. Baroudel, de Hué, le 2 août 1821 (2), signalent encore la présence à Hué de M. Despiau à cette époque.

Puis, plus rien jusqu'en 1825, où on trouve dans le rapport du baron de Bougainville à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies, daté de la Baye de Tourane, le 12 février 1825, à bord de la Frégate du Roi *la Thétis* (3), la mention suivante : « . . . Dès le jour de mon arrivée, je remis au mandarin du lieu une lettre pour Monsieur Chaigneau, que je priais de venir à Tourane et d'annoncer l'arrivée de la Division ; j'ignorais son départ, et ce ne fut que le surlendemain 14, que j'appris qu'il ne restait plus de Français en Cochinchine, un Monsieur Despiau, médecin, étant mort depuis peu »

On peut donc admettre, comme date probable de sa mort, fin 1824.

Au point de vue descendance, rien, Despiau n'ayant pas laissé de famille, ainsi que nous le dit Đurc Chaigneau (4) : « Ce Monsieur Despiau, dont les facultés intellectuelles avaient subi quelque dérangement, n'avait plus des idées assez saines pour exercer la médecine, qu'il prétendait avoir étudiée dans sa jeunesse. On l'appelait partout *docteur*, mais il n'en avait que le titre, car ses occupations se bornaient à administrer des remèdes externes et à soigner les maladies de

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 65.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 67.

(3) *Le consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, page 106.

(4) *Souvenirs de Hué*, par Đurc Chaigneau, page 231.

peau, auxquelles les Annamites sont très sujets. Monsieur Despiau faisait naturellement partie de notre petite colonie, et *n'ayant pas de famille à Hué*, il s'était sincèrement attaché aux deux familles françaises qu'il regardait comme siennes ».

« Ce pauvre homme fut désolé de nous voir partir et ne trouvait pas de termes pour exprimer les regrets qu'il éprouvait de nous perdre » (1).

A dû très probablement être enterré à Hué. Peut-être pourrait-on retrouver sa tombe.

.
.
.

JEAN- MARIE DAYOT (? - 1809)

Originaire de Redon, en Bretagne (2). Était neveu de M. Charpentier de Cossigny, ancien gouverneur de l'Inde. Faure (3) dit qu'il appartenait à la station locale de l'Inde, en qualité de lieutenant de vaisseau auxiliaire et qu'il avait eu beaucoup de malheurs dans sa carrière.

Alors qu'il faisait le service de caboteur, il fut pris par les pirates du port de Vizaudrut, entre Goa et Bombay, dans le golfe de Cambaye, et fort maltraité. Il s'était échappé de leurs mains, mais le navire avait été capturé à nouveau.

Je n'ai rien pu trouver qui puisse indiquer d'une façon précise la date d'arrivée en Cochinchine de J. M. Dayot.

Cependant, on doit admettre qu'il s'y trouvait déjà en 1788, si on s'en réfère à Faure (4), qui signale la désertion du bord de *la Dryade*, à Cavite, de sept marins canonniers français, lesquels, paraît-il, ne tardèrent pas à renforcer l'équipage du *Saint-Esprit*, navire particulier que commandait un autre transfuge de notre flotte, M. Dayot (Jean-Marie), lieutenant de vaisseau du cadre colonial. Or, d'après le rôle d'équipage de *la Dryade*, celle-ci se trouvait à Cavite (Manille), du 7 octobre au 29 novembre 1788, ce qui prouverait bien que J. M. Dayot se trouvait déjà en Cochinchine en 1788.

Dès son arrivée en Cochinchine, en 1789, M^{re} d'Adran lui donna le commandement de la flotte de Cochinchine, et, le 27 juin 1790,

(1) Le départ auquel Duc Chaigneau fait ici allusion est le premier départ de Chaigneau pour France, en novembre 1819,

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 28 et 29.

(3) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, évêque d'Adran, par Alexis Faure, page 201.

(4) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, évêque d'Adran, par Alexis Faure, page 201.

il lui fit décerner par le roi Gia-Long le brevet de capitaine de vaisseau et le titre de commandant en chef de la flotte.

Il se distingua dans toutes les expéditions auxquelles il prit une part active, entre autres la première attaque de Qui-Nhơn (1), en 1793. On lui doit aussi de nombreux et remarquables travaux hydrographiques, et des relevés de la côte d'Annam.

Pour des raisons qui nous sont inconnues, J. M. Dayot ne resta pas longtemps au service de Gia-Long et paraît l'avoir quitté vers 1795, ainsi que le témoigne une lettre de M. Le Labousse à M Létondal, procureur des Missions étrangères à Macao, datée de Saigon, le 22 juin 1795, dans laquelle il dit : « Vous allez voir arriver à Macao Monsieur Olivier avec Monsieur Dayot, qui doit s'enfuir de son vaisseau, quand il sera rendu au port Saint-Jacques. Cette fuite coûtera probablement bien cher au service du roi » (2).

Đức Chaigneau confirme cette assertion. Il dit en effet, dans ses *Souvenirs de Hué* (3) : « Monsieur Dayot, qui commandait le navire le *Cuivré* et un autre bâtiment, avait quitté ce commandement dès 1795, ayant eu à se plaindre des mauvais procédés des mandarins cochinchinois ».

A partir de cette date, en effet, on ne trouve plus son nom relaté une seule fois dans les récits des expéditions du roi Gia-Long que nous avons pu parcourir.

Il faut arriver jusqu'en 1804 pour retrouver sa trace dans une lettre de M. La Bartette à M. Foulon, procureur des Missions étrangères à Macao, datée de Cochinchine, le 15 avril 1804 (4), dans laquelle il mande : « Il vient d'arriver ici une anecdote bien singulière à laquelle on ne s'attendait assurément pas et qui probablement va faire bien du bruit. Ne voilà-t-il pas que le fameux Monsieur Dayot, qui autrefois a demeuré ici si longtemps au service du roi de Cochinchine du temps que Monseigneur d'Adran était encore à Đồng-Nai, et qui s'en alla à cause de quelque mécontentement qu'il eût envers le roi, ne voilà-t-il pas, dis-je, que ce Monsieur vient d'arriver à Tourane depuis environ dix jours ? Il est envoyé par le gouverneur de Manille, et monte la corvette espagnole appelée *la Princesse royale*.

(1) B.E.F.E.-O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 29.

(2) B.E.F.E.-O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 35.

(3) *Souvenirs de Hué*, page 18.

(4) B.E.F.E.-O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 58.

Il y vient pour une négociation bien importante, dit-on, savoir pour une association de commerce à former entre le roi de Cochinchine et ledit gouverneur de Manille pour l'utilité des deux nations. *Pauca intelligenti*. Il faut que le système de l'ambassade anglaise auprès du roi de Cochinchine ait été découvert par les puissances de l'Europe ; car Monsieur Dayot porte pour nouvelle que la guerre est déjà déclarée depuis dix mois entre la France et l'Angleterre, que toute l'Europe suit le parti de la France, et que l'Angleterre se trouve toute seule. Il porte encore pour nouvelles que cette année on attend à Manille l'arrivée de deux escadres, une française, l'autre espagnole. Le gouverneur de Manille informe le roi d'ici du dessein des Anglais d'avoir un port en Cochinchine et lui suggère de ne pas le leur accorder. De plus, comme on craint à Manille qu'à l'arrivée des deux dites escadres on n'y manque du riz, Monsieur Dayot demande à en acheter ; le roi a déjà donné à Monsieur Dayot la permission d'aller à Đồng-Nai et d'en charger son vaisseau. Il paraît que le roi goûte cette association proposée par le gouverneur de Manille... ».

D'après une note du R. P. Cadière (1), les services que les frères Dayot ont rendu au roi de Cochinchine paraissent avoir été d'ordre purement commercial. Les archives du Séminaire de Paris, vol. 312, renferment un bon nombre de lettres d'eux (signées souvent J. M. et Félix Dayot), mais ce ne sont que de courts billets traitant d'affaires d'argent.

Jean-Marie Dayot mourut en automne 1809, ainsi que le rapporte M. Audemar (2), dans une lettre datée de Cochinchine, le 28 avril 1811, où il dit : « Il y a à peu près un an et demi que Monsieur Dayot fit naufrage et se noya tout près d'ici avec sa femme et une vingtaine d'autres personnes. Ce fut bien sa faute, car il était près d'un petit port lorsque la première tempête d'automne le surprit en mer. Cette tempête était affreuse. Ses gens voulaient gagner le port ; mais lui, insensé qu'il fût ! que fit-il ? Il menaça le sabre en main de trancher la tête à celui qui tenait le gouvernail, s'il faisait tant que de diriger la bateau vers le port. Ainsi il fut bientôt submergé. Sept personnes environ d'entre l'équipage purent se sauver à la nage... ».

Au point de vue descendance, rien.

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 72, note.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 61.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 28 et 29.

Peut-être toute sa famille a-t-elle péri avec lui dans le naufrage, à moins que les enfants soient restés à Macao ou à Manille.

*
* * *

FÉLIX DAYOT (? — 1821).

Originaire de Redon, en Bretagne. Frère cadet de Jean-Marie Dayot. Neveu de M. Charpentier de Cossigny, ancien gouverneur de l'Inde. Est arrivé en Cochinchine en 1789, avec Vannier (1), et l'a quittée définitivement en 1792, ainsi que le laisse supposer une lettre de M. Le Labousse adressée à Paris, de Cochinchine, le 16 juin 1792 (2), disant : « Tous les messieurs français qui sont ici depuis plus de deux ans au service du roi, vont s'en retourner à Macao. De ce nombre sont les deux Messieurs Dayot, de Rhedon, et M. Vannier, d'Auray ... ».

Est donc resté encore moins longtemps que son frère Jean-Marie au service du roi Gia-Long. Il paraît cependant avoir été apprécié d'une façon tout-à-fait particulière par M^{gr} d'Adran, si on s'en réfère à une lettre datée du 5 juillet 1792 (3), qu'il écrivait au procureur des Missions étrangères à Macao, et dans laquelle il dit, parlant de Félix Dayot, se rendant à cette époque à Manille pour les affaires de son frère : « ... Ce jeune homme a des talents, paraît avoir de la conduite, aime le travail et a le caractère doux et honnête. La chose peut-être qui lui manque le plus, est d'être plus instruit sur ce qui regarde la religion ... » et il prie le procureur de le loger à la Procure.

A partir de cette date, d'après les renseignements donnés par différentes sources (4), Félix Dayot se serait occupé uniquement d'affaires purement commerciales, de compte à demi avec son frère.

Il y a tout lieu de croire que Manille devint la résidence habituelle des deux frères, lorsque Jean-Marie Dayot eut quitté aussi le service du roi Gia-Long, en 1795, et ils ne devaient venir en Cochinchine que de temps en temps pour traiter les affaires. Un passage d'une lettre de Chaigneau à M. Létondal, procureur des Missions étrangères

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 67.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 28.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 72, note 1.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 72 et suivantes.

à Macao, de Hué, le 6 juin 1807 (1), dans laquelle il dit : «... Le roi demande bien souvent des nouvelles de Messieurs Dayot et désire bien qu'ils viennent en Cochinchine...», prouve qu'ils avaient su se rendre utiles au roi et faire apprécier leurs services.

Il mourut à Macao en 1821, ainsi que permet de le supposer une lettre de Vannier datée de Hué, le 2 août 1821, adressée à M. Baroude, procureur des Missions étrangères à Macao (2), dans laquelle il est dit : ... « Je suis sensiblement affligé de la mort de Félix Dayot qui était de mon pays et qui était venu en Cochinchine avec moi en 1789.

« J'ai demandé à Monsieur Despiau s'il avait reçu tous les sacrements. Il n'a rien pu me répondre de positif là-dessus, et m'a laissé dans l'incertitude pour son salut ; c'est ce qui me fait encore plus de peine....»

Au point de vue descendance, une lettre de M. Baroude, procureur des Missions étrangères à Macao, à M. Vannier, datée du 26 janvier 1822 (3), nous apprend que: « Monsieur Dayot, qui était déjà malade avant de quitter Manille, avait eu, m'a-t-on dit, la précaution de se confesser avant de partir. C'est ce qu'il y a de plus consolant ; car ici on put à peine lui donner l'Extrême Onction. Il paraît que ce Monsieur a laissé de quoi vivre à ses enfants, car sa demoiselle vient de faire un très beau mariage. Elle a dû épouser, au mois de septembre, Monsieur Vignanos, l'aîné d'une bonne famille de Manille. C'est un jeune homme très estimable, qui parle le français aussi bien que nous, ayant été élevé chez les missionnaires de Pondichéry. Il passe en Europe avec son épouse, étant l'un des députés des îles Philippines pour les nouvelles affaires. Assurément les électeurs ont fait là un bon choix ; mais je plains Monsieur Vignanos d'une semblable commission ».

Quant à la femme de Félix Dayot, elle devait déjà être morte à cette époque, si on s'en réfère à la réponse que fit Vannier à la lettre de M. Baroude citée ci-dessus, réponse datée de Hué, le 20 juillet 1822. Elle laisse de plus supposer que, contrairement à ce que dit Monsieur Baroude, Félix Dayot n'était pas aussi fortuné qu'il le croyait. Vannier écrit, en effet : « ... D'après plusieurs lettres que ce

(1) B.E.F.E.O, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 59.

(2) B.E.F.E.O, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 67.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 72.

cher ami m'avait écrites de Manille, il me laissait cependant à entendre qu'il n'était pas fortuné, que ce qu'il avait gagné dans ses voyages « d'Acapuelo », à peine avait suffi à le mettre au devant de ses affaires, et je crois, d'après ce que l'on m'en a dit, que son épouse était plutôt une femme du monde que de ménage. Je suis charmé que sa demoiselle ait fait un si bon parti, car je m'intéresserai toujours à tout ce qui a rapport à ces deux défunts amis... »

Sur les autres enfants, aucun renseignement.

. . .

LAURENT BARISY (1) (? - 1802)

Une grande obscurité règne sur les origines de cet officier. Alexis Faure (2) reconnaît avoir compulsé vainement les cadres de nos troupes coloniales de l'Inde et de l'Ile de France ainsi que les rôles d'équipages de nos bâtiments de guerre qui naviguaient dans ces parages, et n'avoir vu nulle part le nom de Laurent Barisy.

Les documents cochinchinois le qualifient tantôt de capitaine, tantôt de lieutenant-colonel, *Barisy-man*, selon qu'il dirige le « camp des recrues », fondé par M^{re} d'Adran, ou qu'il commande un navire de guerre (3).

Devait très probablement se trouver à Pondichéry lorsque M^{re} d'Adran prépara son retour en Cochinchine.

D'après Louvet (4), Barisy serait arrivé en Cochinchine en même temps que M^{re} d'Adran, c'est-à-dire en 1789, et aurait été chargé par le prélat de la réorganisation de l'armée annamite, et plus spécialement du service des approvisionnements.

La correspondance le montre allant sans cesse de Manille à Malacca et jusqu'aux Indes pour vendre le riz du roi et acheter en échange des armes et des munitions.

Cependant, parmi tous les documents que j'ai pu consulter, je ne trouve aucune mention sur Barisy avant 1798, époque où le vaisseau *l'Armide*, qu'il commandait, fut capturé dans la mer des Indes, par la frégate anglaise *Non Such*, commandée par le capitaine Thomas, ce qui

(1) J'adopte ici l'orthographe du P. Cadière. - Cf. B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 39, note 1.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 233.

(3) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure. - A quels documents cochinchinois Alexis Faure fait-il ici allusion ? Je n'ai pu le savoir.

(4) *Monseigneur d'Adran*, par Louvet, 2^e édition, page 235.

donna lieu à une énergique revendication du gouvernement cochinchinois, dirigé par l'évêque d'Adran. *L'Armide* fut ramenée à Saigon, et pleine et entière satisfaction fut donnée au pavillon cochinchinois (1). Le silence se fait ensuite sur Barisy jusqu'en 1801, époque à laquelle Chaigneau, dans une lettre adressée à Barisy, datée du 2 mars 1801, lui annonce que l'armée de Gia-Long vient de remporter un grand succès, brûlant toute la marine des ennemis, que MM. Vannier, de Forçanz et lui y étaient et en étaient revenus sains et saufs.

Il termine en le priant de faire part de cette nouvelle à M. Liot.

Ce dernier étant à cette époque en Basse-Cochinchine, Barisy devait donc s'y trouver aussi en ce moment (2).

Cependant, le roi Gia-Long, s'il savait apprécier comme il convient les qualités de commerçant de Barisy, savait aussi mettre à profit et utiliser à l'occasion ses qualités de combattant, car, dans une longue lettre (3) que Barisy écrit à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, de Hué, le 16 juillet 1801, et qu'il date : « Au port de Cua Hueou (4), à bord de la frégate *Thoai-Phon-Thoai*, 16 juillet, 6 du 6^e mois, année 62 du règne de Canh-Hung », il dit : « Le roi commandait l'armée de terre et de mer, moi, sous ses ordres en qualité de capitaine de pavillon du vaisseau portant pavillon amiral monté par le roi ».

Cette lettre est très intéressante à tous les points de vue.

Elle explique très clairement et d'une façon très détaillée, avec croquis à l'appui, la prise des forts de Thuận-An, c'est-à-dire de l'entrée de la rivière de Hué, et donne les détails de l'entrée de Gia-Long à Hué, « le 15 juin 1801 à 8 heures du matin, 5^e mois de la 62^e année du règne du vieux Canh-Hung ».

A la fin de cette lettre, Barisy annonce qu'il a demandé au roi d'aller à Madras afin d'arranger ses affaires qui sont bien « délabrées ».

C'est tout-à-fait exceptionnellement que Barisy a dû assister à la prise de Hué, car il s'occupait surtout, comme je l'ai déjà dit, d'affaires commerciales, étant, d'après une note du P. Cadière (5), l'homme d'affaires d'une compagnie anglaise de l'Inde, la maison Abbott et

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par A. Faure, pp. 223-224.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 40.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 47.

(4) Cua-Heou, embouchure nord de la rivière de Hué. **Thuận-An**, (L. Cadière.)

(5) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 44. note (6.)

Maitland, de Madras, et agissait en même temps aussi pour le compte du roi de Cochinchine. La note ajoute que « les Portugais de Macao voyaient d'un mauvais œil les bénéfices aller dans l'Inde ».

« Un de leurs agents, Bouteillot, ou Botelho, ancien ami et associé de Barisy, s'étant ensuite brouillé avec lui pour affaires commerciales, fit, croit-on, échouer le bateau de Barisy, puis l'accusa d'avoir détourné des présents destinés au roi Gia-Long ; Barisy fut mis trois ou quatre jours à la cangue par les mandarins cochinchinois, en l'absence du roi ; enfin, accusé, par le même Botelho, d'avoir empoisonné le capitaine d'un vaisseau anglais, d'Henderson, il fut reconnu innocent ».

De tous les Français aventureux venus en Indochine, à cette époque, Barisy est bien le type de l'aventurier dans toute l'acception du terme, brave, bon à tout, tour à tour commerçant ou guerrier, et dont la vie est une suite d'aventures dignes de tenter la plume d'un romancier.

Pour en donner une idée, je ne résiste pas au plaisir de reproduire textuellement, avec son style original, une partie d'une lettre que Barisy écrivait à M. Létondal ou Marquini, procureurs des Missions étrangères à Macao, du 16 avril 1801 (1).

Il raconte, dans le courant de cette lettre, ses nombreux avatars : «...Nous attendons à tout moment un courrier du roi... Dix mille hommes de troupes de terre, aux ordres du général Ong Foo Thuon (2) (qui n'est pas l'ami des Portugais, tant s'en faut), se mettent en marche le 10 de la 3^e lune (22 avril 1801) pour renforcer l'armée du roi. Trente guéquiennes ou lougres et mon vaisseau, vingt galères et cent chaloupes canonnières escortent le convoi. Il est probable que je serai envoyé en avant, afin de venir reprendre le deuxième convoi ici à Say-gon.

« Je vous ai dit dans celle-ci inclus (3) que la perte de la cargaison du lougre *Pélican* se montait à 18.800 piastres ; mais en outre il y a mon linge...

« Il est très peu d'hommes qui, suivant son rang, aient éprouvé plus les vicissitudes de la vie humaine que Barisy. A 17 années, officier au service de Sa Majesté Très-Chrétienne ; capitaine du lougre du roi *l'Oiseau* ; à 18 années, employé sur un vaisseau de transport comme 2^e lieutenant ; à 21 années, commandant à l'île de Groix aux côtes de

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*. page 43.

(2) Sans doute le tá-quân-phó-tướng Nguyễn-Công-Thái. (L. Cadière, B.E.F.E.O, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, page 48, note 2).

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 44. Barisy fait ici allusion à une autre lettre datée du 11 avril 1801.

Bretagne ; à 23, errant en Turquie, fugitif, proscrit, ayant vu M. de Flotte, mon oncle, gouverneur à Toulon pour le roi, égorgé ; mon oncle, M. Boisquenai, commandant à Lorient, dégradé, chassé, proscrit ; mon oncle, M. Barisy, prêtre, en prison dans un cachot ; mon beau-frère, M. Lorach, pendu ; mon cousin, M. Le Veyer, pendu ; et enfin moi, errant dans l'Inde, tomber au pouvoir des Malais ; après bien des travaux et des peines, attraper la Cochinchine ; aidé par le roi qui m'honore de sa bienveillance, ramasser quelque chose pour ma vieillesse ; enlevé par le capitaine Thomas, commandant du *Non Such*, revenir encore en Cochinchine ; aidé de nouveau par le roi et le prince royal, rassembler une dizaine de mille piastres ; aller à la cangue, perdre ma petite fortune, accusé d'empoisonnement, de vol, d'assassinat : et tout cela dans huit jours de temps, et sans qu'il y ait le moindre reproche à me faire ni que l'on puisse seulement y trouver rien qui puisse donner le moindre soupçon.

« C'est égal, je ne me rebute pas ».

Cette fin de lettre dépeint bien l'homme en entier. Comme on le voit, il avait eu une vie quelque peu mouvementée et agrémentée plutôt de déboires que d'autres choses. Cependant, comme il le dit à la fin de sa lettre, il n'est pas découragé pour cela et garde toujours sa confiance en son étoile.

Il meurt en 1802, ainsi que semble le prouver une lettre de M^{re} La Bartette à M. Chaumont à Paris, du 17 septembre 1803 (1), dans laquelle il dit : « Le vaisseau anglais est encore ici (*en note* : c'était un vaisseau de la Compagnie anglaise de Madras) ; on est à arranger les comptes avec le roi. M. Barisy, qui était comme subrécargue des Anglais ici, étant mort il y a un an, il se trouve quelques confusions dans les comptes. Je crois cependant que tout se passera à l'amiable et qu'il n'en arrivera rien de fâcheux. »

Je n'ai pu savoir de quoi il est mort ni où il est mort.

Comme descendance, il laisse une femme annamite dont il eut plusieurs enfants qui n'ont pas laissé de traces, sauf une fille avec laquelle se remariera Jean-Baptiste Chaigneau (2).

*
* *

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 57.

(2) B.A.V.H. 2^e année, 1915, page 327. *Les tombeaux de Phù-Tú et de Phưóc-Quả*, par G. Nadaud.

DE FORÇANZ (? - 1811).

Originaire de la Basse Bretagne. Sortait très probablement du cadre colonial : on ne trouve pas son nom parmi ceux des officiers qui ont quitté leur bord à l'époque où M^{sr} d'Adran arrivait en Cochinchine, et dont Alexis Faure donne la liste dans son ouvrage (1).

Je n'ai pu préciser au juste la date à laquelle il entra au service du roi Gia-Long.

Louvet (2) le met dans la liste qu'il donne des officiers français qui vinrent en Cochinchine avec M^{sr} d'Adran, ce qui fixerait son arrivée en 1789.

Parmi les documents que j'ai eu en ma possession, je n'ai trouvé, en dehors de celle de Louvet citée ci-dessus, aucune mention concernant de Forçanz avant l'année 1800, date à laquelle M. Le Labousse, dans une lettre qu'il envoie aux directeurs du séminaire de Paris, du collège de Dông-Nai, le 24 avril 1800 (3), l'ait connaître que le roi Gia-Long a réussi à faire construire d'une façon parfaite des vaisseaux sur le modèle des vaisseaux européens et que celui qui porte le nom de *l'Aigle*, de 26 canons, est commandé par M. de Forçanz, qui est de la Basse Bretagne.

Une autre lettre (4), de Chaigneau à M. Barisy, du 2 mars 1801, et une de Barisy (5) à M. Létondal, procureur des Missions étrangères à Macao, du 11 avril 1801, signalent que de Forçanz assistait à la bataille navale qui eut lieu vers cette date, et aboutit à la destruction complète de la flotte des Tày-Sơn dans la baie de Quí-Nhơn.

Chaigneau raconte ainsi cette affaire à Barisy : « Le 19 de la première lune, ou 2 mars 1801.

« Mon cher Barisy, nous venons de brûler toute la marine des ennemis, sans qu'il ait échappé le plus petit bateau. Le combat a été le plus sanglant que les Cochinchinois aient jamais eu. Les ennemis se sont défendus jusqu'à la mort. Nos gens se sont supérieurement conduits. Nous avons beaucoup de morts et de blessés, mais ce n'est rien en comparaison de l'avantage que le roi en retire.

(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, évêque d'Adran, par Alexis Faure.

(2) *Monseigneur d'Adran*, par Louvet, 2^e édition, page 232.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 39.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 39.

(5) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 40.

MM. Vannier, Forçanz et moi y étions, et en sommes revenus sains et saufs.... »

M. Le Labousse, dans une lettre aux directeurs du Séminaire, datée de la province de *Binh-Khang*, du 20 avril 1801 (1), confirme et précise la présence de Forçanz à cette bataille ; « . . . Les officiers français, écrit-ii, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz, qui commandent les trois vaisseaux *le Dragon*, *le Phœnix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition.

« Ils accompagnèrent le roi chacun avec un bateau bien armé et ce fut eux qu'il chargea de faire entrer toutes les galères. Mais il les retint pour sa garde pendant qu'on se battait. Le sang français bouillonnait dans les veines au bruit des canons, et il fallut toute l'autorité royale pour arrêter leur ardeur. Ce prince eut moins de peine à faire avancer son armée au milieu des boulets, qui pleuvaient de toutes parts, qu'à les retenir auprès de sa personne. M. de Forçanz ne put même résister à la fougue guerrière qui l'emportait. Entraîné par son courage, il s'échappa pendant la nuit, et entra dans le port où il brûla à lui seul sept galères des mieux armées. MM. Vannier et Chaigneau en eussent bien fait autant, s'il n'avaient écouté que leur bravoure, mais ils se souvenaient qu'ils avaient sous leur garde tout le royaume en la personne du roi.. . . , »

A la date du 16 juillet 1801, une lettre de M. Barisy (2) à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, et dans laquelle Barisy raconte en détail la prise des forts de l'entrée de la rivière de Hué et l'entrée à Hué du roi Gia-Long, nous fait connaître que de Forçanz y assistait aussi, à bord de son vaisseau le *Bằng-Phi* (*l'Aigle*), de 26 canons.

C'est la dernière mention que je trouve concernant de Forçanz. Louvet (3) dit qu'il mourut dans le courant de 1809 ; mais il y a certainement erreur à ce, sujet, car M. Audemar, dans une lettre (4) datée de Cochinchine le 28 avril 1811, annonçant le naufrage de J. M. Dayot, ajoute que M. de Forçanz vient de mourir aussi, ce qui permet de présumer que cette mort a bien eu lieu en 1811, conjecture que vient enfin pleinement confirmer une lettre (5) du P. Clément-Marie

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 45.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 47.

(3) *Monseigneur d'Adran*. Louvet, 2^e édition. page 232.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*. par L. Cadière, page 61.

(5) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 61, note 3.

à Capauna, missionnaire en Cochinchine, à M. Létondal, procureur à Macao, datée de « Bèn-Nghé (1) in Cocincina d. 20 junii an. 1811 » et dans laquelle il dit : «... In Hué hoc anno Dominus Fossant mortuus est ».

Ces deux citations prouvent d'une façon indiscutable que de Forçanz est bien mort à Hué en 1811, et non en 1809 comme le rapporte Louvet.

Au point de vue descendance, la même lettre du P. Clément-Marie ajoute «... Filios quos reliquit, ex Regis mandato Ill^{mus} ac R^{mus} Verensis curare debebit. Ille enim veluti tutor a Rege constitutus fuit... ».

Comme on le voit, il laissait des fils, dont la tutelle fut confiée, par ordre du roi Gia-Long, à M^{re} de Véréen.

Que sont devenus ces enfants ? Je n'ai pu le savoir

Au sujet de son tombeau, il ne peut y avoir de doute, et c'est certainement sa tombe qui se trouve à Hué près de la cat hédrale, dans un jardin appartenant au Bât-Phám Hổ-Văn-Tháp, situé sur le territoire du hameau de Phủ-Tú (2).

D'après Duc Chaigneau (3), de Forçanz, habitait Bao-Vinh (4), vis à vis de l'habitation de Vannier.



PHILIPPE VANNIER (1762 (5) - ?).

Originaire d'Auray en Bretagne. Arriva en Cochinchine en 1789 (6).

Malgré son séjour de près de 36 années consécutives en Cochinchine, on ne possède relativement que des renseignements peu détaillés sur Vannier.

(1) BènNghe : Saigon.

(2) B.A.V.H. 2^e année. N^o3, page 327. *Les Tombeaux de Phủ-Tú et de Phưọc-Quả* par G. Nadaud.

(3) *Souvenirs de Hué*, par Duc Chaigneau, page 194. note 1.

(4) Bac-Vinh, port commercial de Hué, sur la rive gauche de la rivière.

(5) Revue Indochinoise, 1^{er} semestre 1915. *Notes et documents*, page 476. *La mission de la Cybèle en Extrême-Orient*, 1817-1818. M. de Kergariou dit dans une note, que Vannier, en 1818, pouvait avoir de « 55 à 56 ans. Il est né à Auray en Bretagne. Il est grand, fortement constitué et a une belle figure quoique gravée de petite vérole. Il a servi comme volontaire dans la marine royale en 1778 ».

Si on s'en réfère pour l'âge à l'appréciation de M. de Kergariou, Vannier serait donc né en 1762 et devait avoir 16 ans en 1778, ce qui est très plausible, le volontaire pouvant entrer très jeune dans la marine royale.

(6) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 67.

Il appartenait au cadre colonial et servait comme volontaire dans la marine royale en 1778 (1). Il devait probablement se trouver à Pondichéry lorsque M^{re} d'Adran y revint à son retour de France. Il commanda successivement le navire *Bong-Thua*, puis le *Dông-Nai* et ensuite le *Phénix*. Le 27 juin 1790, il obtint du roi Gia-Long, le brevet de capitaine de vaisseau et le commandement de la corvette le *Donnai* (2).

Une lettre de M. Le Labousse (3), adressée à Paris de Cochinchine, le 16 juin 1792, nous apprend que, vers cette époque, Vannier, ainsi que la plupart de ses compagnons, eut des velléités de quitter le service de Gia-Long. M. Le Labousse, écrit, en effet : « . . . Tous les messieurs français qui sont ici depuis plus de deux ans au service du roi, vont s'en retourner à Macao. De ce nombre sont les deux MM. Dayot, de Rhedon, et M. Vannier, d'Auray.. . ».

Il ne mit pas son projet à exécution, et dès 1793 nous le trouvons aux côtés du roi Gia-Long, lors de la première expédition contre Qui-Nhơn, ainsi que nous le fait connaître une autre lettre de M. Le Labousse à M. Boiret, missionnaire, de Saigon, le 26 juin 1793, dans laquelle il mande : « . . . Le roi vient de partir avec une forte armée de terre et de mer pour aller attaquer la ville de Qui-Nhơn, capitale de Nhac, qu'on appelle le Grand Empereur. MM. Dayot, de Rhedon, et Vannier, d'Auray, y sont allés avec leur vaisseau. . . (4) ».

A partir de cette date, je ne trouve plus de mention au sujet de Vannier jusqu'en 1800.

A cette époque, il quitte le commandement de la corvette le *Donnai*, pour prendre celui du *Phượng-Phi* (le *Phénix*), de 26 canons et de 300 hommes d'équipage, ainsi que nous l'apprend encore une lettre de M. Le Labousse aux directeurs du séminaire de Paris, datée du collège de *Đồng-Nai*, le 24 avril 1800 : « . . . Le vaisseau le *Phénix*, écrit M. Le Labousse, est commandé par M. Vannier (*en note* : M. Vannier est d'Auray en Bretagne ; c'est lui qui se distingua si bien avec M. Dayot, de Rhedon, à l'embouchure du port de Qui-Nhơn, il y a sept ans), qui a pour second M. Renon (*en note*: M. Renon est de Saint-Malo). . . (5) ».

C'est avec le *Phénix* que Vannier prit part aux autres grandes expéditions faites par Gia-Long pour reconquérir son royaume.

(1) Voir note 1 ci-dessus.

(2) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 217.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 28.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 29.

(5) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière page 39.

Le même M. Le Labousse, déjà cité plus haut, dans une lettre qu'il écrit aux directeurs du séminaire, de la province de **Binh-Khang**, lettre datée du 20 avril 1801 (1). raconte ainsi la deuxième expédition contre **Qui-Nhơn** : « La victoire la plus éclatante, écrit-il, et qui fera époque dans les annales de la Cochinchine, est celle qu'il (Gia-Long) a remportée tout récemment sur leur marine (celle des **Tây-Sơn**) dans le port de **Qui-Nhơn**... Jusqu'ici on n'a pas encore vu en Cochinchine de combat si opiniâtre et si sanglant.

« Il dura depuis 10 heures du soir jusque vers 10 heures du matin, où il ne resta plus aux ennemis pas même le plus petit bateau. Tout fut brûlé. Les officiers français, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz, qui commandent les trois vaisseaux *le Dragon*, *le Phénix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition.

« Ils accompagnèrent le roi chacun avec un bateau bien armé et ce fut eux qu'il chargea de faire entrer toutes les galères ; mais il les retint pour sa garde pendant qu'on se battait ».

Quelques mois plus tard, une lettre de Laurent Barisy, à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, et datée de Hué, le 16 juillet 1801, nous apprend que Hué est tombé entre les mains du roi Gia-Long, après un brillant combat, que Chaigneau, de Forçanz et Vannier y assistaient à bord de leurs navires, et qu'après la bataille, de Forçanz et Vannier ont été désignés pour rester dans le port de Tourane (2).

Ce fut à cette époque, que Vannier, en récompense de ses loyaux services, fut élevé à la dignité de mandarin de première classe, ou plutôt que Gia-Long lui confirma cette dignité, qu'il lui avait déjà conférée quelques années auparavant, et qu'il régularisa définitivement.

A partir de cette date, je n'ai rien trouvé concernant Vannier dans les documents que j'ai pu consulter, jusqu'en 1818.

A cette époque, le voyage en Extrême-Orient de la frégate *la Cybèle* donna l'occasion à Vannier d'échanger une série des lettres avec M de Kergariou, commandant dudit navire.

Partie de Brest le 18 mars 1817 (3), *la Cybèle*, après de nombreuses escales, jeta l'ancre dans la baie de Tourane, le 30 décembre 1817, « à l'aube, par mauvais temps ».

(1) K.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 45 et 46.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 47.

(3) Revue Indochinoise, 1^{er} semestre 1915. *Notes et documents*, *La Mission de la Cybèle en Extrême-Orient* (1817-1818), page 475.

Son commandant avait pour mission de promener le pavillon fleurdelisé un peu partout, dans ces lieux où on était depuis longtemps déshabitué de le voir, et, en particulier, de visiter la Cochinchine, d'y prendre contact avec les deux officiers français, Chaigneau et Vannier, qu'on savait y être encore, et d'obtenir du roi Gia-Long une audience afin de lui remettre les présents offerts par Louis XVIII, présents qui consistaient en une pendule, un fusil de chasse et une paire de pistolets de la manufacture du roi à Versailles.

A la suite d'une première lettre envoyée à Hué par de Kergariou, Vannier (1) fut chargé par le roi Gia-Long de se mettre en rapport avec le commandant de *la Cybèle* et, pour ce faire, arriva à Tourane le 9 janvier, 1818, avec le mandarin des cérémonies.

Malgré tous ses efforts dans le but de faire réussir la mission dont M. de Kergariou était chargé, Vannier n'aboutit qu'à un échec, c'est-à-dire qu'il ne put obtenir que Gia-Long reçut en audience le commandant de *la Cybèle*.

« Le 21 janvier 1818, Vannier vint apporter à de Kergariou copie de la décision des mandarins de la Cour, et une traduction certifiée par lui, au sujet de l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'empereur de donner audience à l'envoyé du roi de France (2) ».

Au bas de cette traduction, Vannier ajoute : « Sur la représentation que m'a fait le commandant de la frégate française que la pièce traduite ci-contre ne contenait pas le refus précis de le recevoir et ne parlait pas directement du refus des présents, je certifie que l'original renfermait le premier refus implicitement, dans le développement des lois sur lesquelles les mandarins ont prononcé et que, naturellement, les présents ne pouvaient se recevoir, dès qu'on ne pouvait présenter à Sa Majesté la personne chargée de les offrir ».

Cette traduction est datée de Tourane, le 21 janvier 1818, et signée : P. Vannier.

Une lettre (3) de Vannier à M. Barouel, procureur des Missions étrangères à Macao, du 15 juin 1819, et qui devait être une réponse à une lettre de ce dernier dans laquelle il lui parlait de M. de Kergariou. nous fait voir combien Vannier regrettait de n'avoir pu réussir dans sa mission : « Je suis bien charmé, écrit-il, que M. de Kergariou soit persuadé qu'il n'a pas dépendu de moi de ce que son expédition n'ait

(1) Revue Indochinoise. *Op. cit.* Voir lettre pages 478 et suivantes.

(2) Revue Indochinoise, 1^{er} semestre 1915. *Notes et documents. La mission de la Cybèle en Extrême-Orient* (1817-1818), page 488.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 62.

pas eu tout le succès qu'il en pouvait attendre. Assurément j'aurais désiré, et n'avais rien tant à cœur, que de lui faire avoir une audience du roi. Mais les intrigues de la Cour et la défiance du prince héréditaire a fait que l'on n'a pas réussi, s'excusant sur les lois du pays et de ce que ce monsieur n'avait point de lettres du roi de France pour le roi, ni du ministre pour le ministre d'ici, disant qu'on ne savait comment le recevoir, etc., etc. Quelle ingratitude pour un prince qui doit aux Européens, surtout aux Français, la conquête de son pays ! » Et Vannier ajoute, laissant percer un profond sentiment de découragement : « Je vous avoue que depuis cette époque, M. Chaigneau et moi nous sommes bien dégoutés de lit Cochinchine, et que nous allons prendre des moyens pour en sortir et nous en retourner dans notre chère patrie.

« De plus. le prince héritier présomptif parle déjà de persécuter notre Sainte religion.. . Ensuite il fit entendre que si on ne persécutait pas les chrétiens, c'était par égard pour nous deux, mais que cela ne devait pas être, qu'on devait, si nous avions du mérite dans le royaume, nous récompenser et nous permettre de nous en aller, ce qui peut signifier aussi en Cochinchinois nous renvoyer. D'après cet exposé, vous voyez bien, Monsieur, que si le roi venait à mourir, il serait bien difficile que nous restions davantage en Cochinchine. Ce n'est pas que politiquement nous ayons à nous plaindre du prince, car il nous fait toujours toute l'amitié possible et nous donne souvent des marques de considération sur presque tous les mandarins.. . ».

Puis nous arrivons en fin de 1819, date où Chaigneau rentre en France. A cette époque, Vannier aurait bien désiré accompagner son vieux compagnon d'armes, mais des questions d'intérêt l'en empêchèrent, ainsi que nous le fait connaître une lettre qu'il adresse au même M. Baroudel, procureur des Missions étrangères à Macao, du 13 juillet 1820, dans laquelle il dit : (1) « . . . Monsieur Chaigneau, l'an dernier, a obtenu du roi un congé pour deux ans. Il est parti avec toute sa famille pour retourner en Europe, et je crois qu'il ne reviendra plus, mais un de ses enfants reviendra pour rapporter au roi les effets dont il l'a chargé. Il ne reste donc plus que moi (2) ici de tous ceux des Français qui lui ont aidé à conquérir son pays. Encore, si j'avais eu le temps de retirer les dettes qui me sont dues en Cochinchine et au

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 63 et 64.

(2) Il restait encore à Hué à cette époque avec Vannier, le chirurgien Despiau, ainsi que le dit, lui-même, Vannier dans un post-scriptum de cette même lettre.

Tonkin, je serais aussi parti avec ma famille, mais ce sera pour l'année prochaine, ayant près de 80.000 francs d'intérêt dans un armement sur un navire de 800 tonnes que l'on m'expédiera de Bordeaux dans le mois de janvier prochain et qui, je crois, sera ici en mai, à moins que quelque événement imprévu, comme la guerre avec les Anglais, n'y mette obstacle... »

Cependant une autre lettre de lui, toujours au même M. Baroudel, datée de Hué, le 2 août 1821, nous apprend que, s'étant décidé à demander au roi Minh-Mang (Gia-Long était mort en 1820) un congé de deux ans, celui-ci le lui refusa (1).

Vannier raconte ainsi l'incident, au courant de cette lettre : « . . . Comme l'arrivée de M. Chaigneau ici a changé mes projets, qui étaient de m'en retourner cette année avec ma famille et cela pour tout à fait, je n'ai demandé au roi qu'un congé de deux ans pour aller visiter ma famille, et de n'emmener avec moi que deux garçons pour leur faire donner de l'éducation, laissant mon épouse ici avec mes autres enfants. Le roi ne l'a pas jugé à propos, me faisant dire par le grand mandarin des étrangers, d'attendre ici le retour du vaisseau *la Rose* qui devait rapporter la réponse de sa lettre, et que si c'était véritablement une lettre du roi, qu'il (sic) eût envoyé des ambassadeurs en France, et que c'eût été moi qui serait chargé de les conduire : paroles fausses, et pas un mot de vérité, sur lesquelles je ne compte pas, connaissant trop bien mon homme pour pouvoir y compter ; cependant je me vois comme presque forcé d'acquiescer à sa demande, mais au retour de ce navire, s'il n'exécute pas sa promesse, au lieu de m'en retourner avec deux enfants, je partirai pour une bonne fois avec toute ma famille. Je sais d'ailleurs, par l'oncle du roi, que ce qui l'a empêché de me laisser partir, c'est qu'il ne pouvait pas, moi partant, remettre cette lettre (2) et ces présents à d'autres qu'à moi, et que cela eut occasionné des dépenses, se croyant obligé de me défrayer du voyage, étant envoyé par lui auprès de notre bon roi Louis XVIII. Voilà le fin mot, ce qui marque bien de l'avarice de notre nouveau roi... ».

Vannier ne renouvelle plus sa demande de congé ; mais sa décision est prise irrévocablement et il est résolu à partir avec Chaigneau dès que l'occasion se présentera.

Ce ne fut qu'en 1825 qu'il put enfin s'embarquer à Singapore avec toute sa famille, accompagnant J. B. Chaigneau qui rentrait lui aussi.

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 67.

(2) Vannier fait ici allusion à la réponse que devait Minh Mang à la lettre de Louis XVIII, que lui avait apportée Chaigneau à son retour en Cochinchine comme consul de France.

Le Courrier de la Paix, sur lequel il fit le voyage, arriva en France vers septembre 1825, après avoir fait escale à l'île Sainte-Hélène le 1^{er} juillet, ce qui permit à Vannier de visiter le tombeau de Napoléon 1^{er}.

Après 36 ans d'absence, Vannier revoyait enfin la mère patrie !

Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1819 par le roi Louis XVIII (1).

Je n'ai pu établir la date exacte de sa mort, qui eut lieu à Lorient.

Au point de vue descendance, M. Nguyễn-Đình-Hoè, Directeur du collège des Hậu-Bồ à Hué, a déjà signalé (2) que Vannier, « mort à Lorient », avait laissé trois garçons et sept filles, et qu'en 1863, un seul des trois garçons avait donné un petit-fils qui, à cette époque, était en Cochinchine avec les officiers ou fonctionnaires français et était âgé de 20 ans (3).

Deux de ses filles étaient mariées, mais seule celle appelée Marie, qui avait 39 ans en 1863, avait un fils âgé de 17 ans qui terminait ses études.



JEAN-BAPTISTE CHAIGNEAU (1769-1832).

Jean-Baptiste Chaigneau, qui naquit à Lorient le 8 août 1769 (4), de feu Alexandre-Georges Chaigneau, appartenait à une honorable famille originaire du château de Baizy en Plumergat, en Bretagne (5).

Đức Chaigneau, son fils aîné, donne sur la famille de son père les renseignements suivants (6) :

(1) *Le consulat de France à Hué sous la restauration*, par H. Cordier, page 6: Lettre de Vannier à Son Excellence le Ministre secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies ; et page 45 : Lettre de Chaigneau au Ministre de la Marine et des Colonies, datée de Bordeaux, 30 octobre 1820.

(2) B.A.V.H. 3^e année 1916. *Quelques renseignements sur les familles de Chaigneau et de Vannier*, par Nguyễn-Đình-Hoè.

(3) Il serait intéressant de rechercher à quel titre servait en Cochinchine ce petit-fils de Vannier, et ce qu'il est devenu. Peut-être trouverait-on ces renseignements dans les archives de Saïgon.

(4) *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, page 25. Document XIII M.

(5) B.E.F.E.O *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 39, Voir aussi *le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, page 25. Document XIII M.

(6) *Souvenirs de Hué* par Đức Chaigneau, page 228.

« Son père, chevalier de Saint-Louis, avait été capitaine de brûlot et commandant de vaisseau de la Compagnie des Indes. Un de ses frères, Etienne, officier de marine, embarqué sur la corvette française *la Bacchante*, fut tué le 6 messidor, an 11, dans un combat contre la frégate anglaise *l'Endymion*. Mon père avait encore en France deux frères, qui ont occupé, sous le premier Empire, des grades élevés dans l'armée de terre ; un beau-frère. M. de Rosières, ancien commissaire général ordonnateur de la marine sous l'empereur Napoléon 1^{er} ; tous trois étaient décorés de la Légion d'honneur. Monsieur Chaigneau avait, de plus, deux sœurs, dont l'une était veuve, avec une fille. Parmi ses alliés, il avait encore le vicomte de Chateaubriand, l'une des illustrations du siècle ».

« Jean-Baptiste Chaigneau s'embarqua (1), à l'âge de douze ans, comme volontaire dans la marine royale, sur la flûte *la Necker*, qui fut pris par le vaisseau anglais *le Petit Annibal*. Conduit à Sainte-Hélène, comme prisonnier de guerre, M. Chaigneau y resta quelques mois et fut ramené en France par le parlementaire *Le Petit Sévère*, de Nantes. Il s'embarqua de nouveau sur la frégate *l'Arielle* avec laquelle il fit dans l'Inde une station de plus de quarante-trois mois (2). Ce fut au retour de cette station, en 1791, qu'il entreprit un voyage autour du monde, comme volontaire de 1^{re} classe sur le vaisseau *la Flavie*, commandé par Monsieur Magon de Villaumont et ayant pour but la recherche de Lapérouse ».

Au cours de ce voyage, *la Flavie*, ainsi que *la Revanche*, *l'Espérance* et *l'Ariel*, bloqués dans le port de Macao par les Anglais, alors en guerre avec nous, y furent désarmés, pour éviter qu'ils tombent aux mains de nos rivaux, et une grande partie des équipages, dont Chaigneau. entra au service du Roi de Cochinchine (3).

« Il avait alors (1794) toute la vivacité de la jeunesse, vingt-cinq ans à peine, et était animé d'un zèle ardent pour la cause du roi déchu,

(1) *Souvenirs de Hué*, p. 16, note 1.

(2) Si on s'en réfère à Alexis Faure (*Monseigneur Pigneau de Behaine*, page 245), D^{ur}c Chaigneau doit faire ici une petite erreur. Faure signale, en effet, que la corvette *la Subtile*, partie de Lorient le 30 septembre 1784 sous le commandement du lieutenant de vaisseau de la Croix de Castries, rentra à Brest le 2 avril 1788, et que sur les contrôles de ce navire figurent Chaigneau (Jean-Baptiste), volontaire de 2^e classe (rang du 1^{er} juillet 1787), promu à la 1^{re} classe le 1^{er} décembre 1787, ainsi que son frère cadet Chaigneau (Eugène), volontaire de 2^e classe. Ce serait donc, d'après les documents officiels cités par Faure, sur la corvette *la Subtile*, et non sur *l'Arielle*, que Chaigneau aurait fait dans l'Inde cette station de 44 mois.

(3) *Monseigneur d'Adran*, par L. E. Louvet, 2^e édition, page 236.

qu'il embrassa résolument. Ses manières distinguées et son air décidé plurent beaucoup à Gia-Long qui résolut de se l'attacher » (1).

De même, il sut de suite s'attirer la sympathie de tout son entourage, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une lettre (2) de M. Le Labousse à M. Létondal, procureur des Missions étrangères à Macao, de Saigon, le 22 juin 1795 : « . . . Sur le vaisseau de Monsieur Olivier, se trouve Monsieur Chaigneau, de mon pays. Je vous le recommande : c'est un bien digne jeune homme, qui, par son honnêteté, sa douceur, sa religion, nous a beaucoup édifiés ; il fait honneur à l'éducation qu'il a reçue. Il part avec nos regrets. Vous l'aurez bientôt connu. Cultivez cette plante qui promet de si bons fruits. . . ».

Un an plus tard, Mgr d'Adran lui-même, écrivant (3) au procureur des Missions étrangères à Macao, le 12 juin 1796, faisait aussi son éloge ; il disait : « Monsieur Chaigneau repasse à Macao pour ses affaires. Ce Monsieur s'est très bien comporté ici. Je le regrette et désire qu'il y revienne. Vous me ferez bien plaisir de lui donner un asile à la procure. La dépense ne doit pas vous arrêter : il paiera celle que vous serez obligé de faire pour lui. S'il revient en Cochinchine je ne consentirai pas qu'il aille demeurer ailleurs que chez moi.. . ».

Il reçut du roi Gia-Long le titre de capitaine de vaisseau et fut nommé commandant du vaisseau *le Dragon (Long-Phi)*, de 32 canons et de plus de 300 hommes d'équipage, avec lequel il prit une part active et brillante à toutes les grandes expéditions de Gia-Long, entre autres, en 1801, à la bataille navale qui aboutit à la destruction de la flotte ennemie dans le port de Qui-Nhơn, ainsi que le rapporte une lettre (4) de M. Le Labousse aux directeurs du séminaire de Paris, datée de la province de Binh-Khàng le 20 avril 1801 et dans laquelle il est dit : « Les officiers français, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz qui commandaient les trois vaisseaux *le Dragon*, *le Phénix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition. Ils accompagnèrent le roi, chacun avec un bateau bien armé et ce fut eus qu'il chargea de faire entrer toutes les galères.. . »

Cette même année 1801, en juin, il assista à la prise de la ville de Hué, avec ses inséparables compagnons Vannier et de Forçanz, auxquels s'était joint cette fois Laurent Barisy.

(1) *Souvenirs de Hué*, page 16.

(2) B. E. F. E. O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 35.

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 36.

(4) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 46.

Ce fut Chaigneau que Gia-Long, après sa victoire, chargea d'aller chercher sa mère à Saigon : « Elle est proclamée mère du royaume.. MM. de Forçanz et Vannier ont été désignés pour rester dans le port de Tourane... Moi, j'ai demandé au roi à aller à Madras, afin d'arranger mes affaires qui sont bien délabrées... Chaigneau a eu la permission du roi de s'absenter trois jours, ce qui lui a procuré la moyen d'aller à Dinh-Cât, lieu de retraite de M^{re} La Bartette (1) . . . »

Ce fut après son installation à Hué que Gia-Long régularisa la position des Français qui étaient encore à son service, en leur faisant délivrer des titres définitifs de grands mandarins en échange des brevets provisoires qu'il leur avait remis précédemment.

Chaigneau fut nommé *Khâm-Sai, Thuộc-Nội-Cai-Cơ, Chánh-Quan* du navire de cuivre *Long-Phi (Dragon Volant)*, du corps d'armée du centre. Son nom annamite était Nguyễn-Văn-Thắng (2).

Les Annamites l'appelaient *Ong-Long*.

A partir de cette date de 1801, je n'ai trouvé pendant toute une longue période qui s'étend jusqu'en 1818, que quatre lettres de Chaigneau, peu importantes d'ailleurs, aucun fait saillant n'étant venu rompre la monotonie de sa vie.

Đức Chaigneau lui-même, dans son ouvrage: *Souvenirs de Hué*, ne cite, pendant ces dix-huit années, aucun fait qui mérite d'être rapporté.

L'époque héroïque est d'ailleurs passée : Gia-Long est bien assis sur le trône de ses ancêtres, plus puissant qu'aucun d'eux ne l'avait jamais été, et la cour annamite, enserrée dans les règles inflexibles de rites immuables, plus que jamais observés, poursuit sans heurts sa vie monotone et vide, exempte de tout événement et de tout imprévu.

On comprend combien pareille vie devait peser à des hommes d'action comme Chaigneau et ses compagnons ; aussi ne faut-il pas être étonné de trouver dans leur correspondance, dès 1806, des germes de découragement, de lassitude.

La première des quatre lettres que je signalais plus haut, datée de 1806 ou 1807 (3), et adressée par Chaigneau à M. Létondal, procureur

(1) B.E.F.E.O, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière. Lettre de Barisy à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, de Hué, le 16 juillet 1801, page 47 et suivantes.

(4) B.A.V.H. *Le brevet de J-B. Chaigneau*, par L. Sogny, 2^e année, 1915, page 450.

(3) E.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 58, 59. La date « de 1806 ou 1807 », inscrite en tête de la lettre, est d'une autre main.

des Missions étrangères à Macao, nous montre bien son état d'esprit à cette époque et fait entendre déjà un premier regret d'être resté en Cochinchine. Chaigneau écrit, en effet : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2 février 1806 ; je suis on ne peut plus sensible à votre souvenir.

« En 1802, quand je me suis décidé à me fixer en Cochinchine et à y passer le reste du temps que j'ai à vivre, je ne connaissais pas bien le fond du roi. Je le croyais plus sincère, ou du moins moins faux. Je me suis fié à toutes ses belles promesses et à l'amitié qu'il m'a toujours témoignée. De plus, je voyais la France dans un état qui ne me donnait nulle envie d'y retourner. Mais à présent le roi est bien changé. Quoiqu'il me témoigne toujours beaucoup d'amitié, je ne suis pas content de la manière dont il parle de notre sainte religion et je crains qu'au premier jour il ne cède aux instances de plusieurs mandarins qui l'engagent à persécuter les chrétiens. Malheureusement je n'ai pas de quoi me tirer de ce pays avec ma famille, n'ayant aucune connaissance dans l'Inde et ne sachant où aller : c'est ce qui me force à rester dans ce pays.

« Le roi craint beaucoup les Anglais ; il se conduit bien mal à leur égard. Quoiqu'il dise que MM. Abbott et Maitlaud lui doivent une grande somme, il est bien vrai que c'est lui qui est redevable à ces-Messieurs. Je lui ai dit quelque chose à cet égard, mais il ne veut pas rendre ce qu'il tient ».

Le 6 juin 1807, le 12 mai 1808 et le 30 mai 1812 (1), Chaigneau adresse les trois autres lettres, toujours à M. Létondal. Dans la dernière, il lui raconte quelques petits faits peu importants, et lui fait en outre un tableau plutôt sombre de la situation du pays à ces diverses époques.

Puis, six années se passent encore, et il faut arriver jusqu'en janvier 1818 pour trouver une autre mention sur Chaigneau, à l'occasion d'une escale de la frégate *la Cybèle*, qui, commandée par M. de Kergariou, et en mission en Extrême-Orient, vint jeter l'ancre dans la baie de Tourane le 30 décembre 1817 (2).

M. de Kergariou, en ce qui concerne particulièrement la Cochinchine, était chargé de demander une audience au roi Gia-Long et de lui remettre des présents de la part de Louis XVIII.

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pages 59, 60, 61.

(2) *Revue indochinoise*, 1^{er} semestre 1915. *Notes et documents. La mission de la Cybèle en Extrême-Orient (1817-1818)*, pages 476, 477, 478.

Nous trouvons dans le récit de cette mission deux lettres adressées de Tourane par M. de Kergariou à MM. Chaigneau et Vannier, mandarins à la Cour de S. M. le roi de Cochinchine et du Tonkin ; une seule lettre en réponse porte les deux signatures de Chaigneau et de Vannier.

Dans la suite, en effet, Vannier, désigné par le roi Gia-Long, s'occupe tout spécialement de cette mission, et continue seul la correspondance.

Le 3 juin 1819, nous retrouvons trace de Chaigneau qui, à cette époque, adresse de Hué à M. Baroudel, procureur des Missions étrangères à Macao (1), une lettre dans laquelle il lui fait connaître qu'il a l'intention de rentrer en France : « ... Dans ce pays-ci, écrit-il, il n'est plus possible qu'aucun navire européen y vienne ; ce sont tous les jours de nouveaux moyens de vexation poussés à l'excès... Pour moi, je ne puis plus tenir et j'attends avec grande impatience que quelques navires français viennent ici, afin d'en profiter pour retourner dans ma patrie... ».

Peu de temps après, le 15 juin 1819, une lettre de Vannier (2) au même M. Baroudel vient confirmer cette intention.

Vannier y écrit, en effet: « ... Je vous avoue que depuis cette époque, M. Chaigneau et moi nous sommes bien dégoutés de la Cochinchine, et que nous allons prendre des moyens pour en sortir et nous en retourner dans notre chère patrie... ».

Enfin, le 13 novembre 1819, J. B. Chaigneau put s'embarquer avec toute sa famille, c'est-à-dire, sa femme (3) et six enfants, sur le navire le *Henri*, capitaine Rey, qui arriva à Bordeaux dans les premiers jours d'avril 1820.

Il comptait faire un longséjour en France, ayant obtenu du roi Gia-Long un congé de trois ans ; mais le Gouvernement de Louis XVIII le nomma consul de France en Cochinchine et il dut reprendre la mer le 28 novembre 1820 (4), à bord de *la Rose*, de la maison Balguerie,

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, pag: 62.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 62.

(3) Celle-ci, fille de Laurent Barisy, était la seconde femme de Chaigneau ; la première, mère de Đức Chaigneau, était morte en ? et enterrée à Hué. B.A.V.H. 2^e année, 1915 ; *Les tombeaux de Phủ-Tủ et de PhưỚc-Quả*, par G. Nadaud, page 326.

(4) *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, page 74. Lettre XL. Đức Chaigneau, dans ses *Souvenirs de Hué*, dit : commencement de 1821.

Sarget et C^{ie}, de Bordeaux, qui arriva devant l'embouchure de la rivière de Hué le 17 mai 1821, dès le matin (1).

Une lettre de M. La Bartette à M. Baroudel, procureur des Missions étrangères à Macao, de Hué, le 13 juin 1821 (2) annonce ainsi l'évènement : « . Il y a un mois que le navire *la Rose*, parti de Bordeaux, est arrivé ici... M. Chaigneau qui s'en était retourné avec toute sa famille, vient de revenir ici avec femme et enfants, excepté deux enfants qu'il a laissés en France dans des collèges royaux. Il a, dit-on, obtenu la dignité de consul qui lui donne 12.000 francs de revenu annuel. Il a apporté une lettre de Louis XVIII pour le roi de Cochinchine avec de beaux présents. Il a été d'abord bien accueilli par le roi et les mandarins. Après qu'en arrivera-t-il ? *Videbitur infra...* ».

Le roi dont parle cette lettre est Minh-Mạng ; le roi Gia-Long était mort le 25 janvier 1820, et Chaigneau, qui avait tout particulièrement la mission de négocier un traité de commerce avec le roi d'Annam, ne trouva pas auprès du roi Minh-Mạng, fils et successeur de Gia-Long, l'appui sur lequel il avait compté

Il essaya quand même de réagir, mais voyant que sa position devenait de plus en plus difficile et intenable, il décida de rentrer définitivement en France avec tous les siens.

Dès 1823, sa résolution était prise, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il écrivait à M. Baroudel, procureur des Missions étrangères à Macao, de Hué, le 23 mai 1823 (3), dans laquelle il dit : « ... Nous attendons avec grande impatience le navire français *la Rose*. D'après les lettres que j'ai reçues, il a dû partir de Bordeaux en juillet 1822 ; il doit passer à Batavia et à Manille avant de venir ici. Nous espérons, M. Vannier et moi, profiter de son retour pour rentrer dans notre patrie où je désire finir mes jours plus tranquillement qu'ici. Je n'ai été absent que moins de deux ans, mais à mon retour, j'ai trouvé de bien grands changements... »

En octobre de cette même année 1823, dans une longue lettre qu'il adresse de Hué à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères à Paris (4), il l'informe de sa décision : « ... Dans un tel état de

(1) *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*. par H. Cordier, page 55. XXXVII.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*. par L. Cadière, page 65,

(3) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-long*, par L. Cadière. page 74.

(4) *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration* par H. Cordier. page 91, lettre LIII, de Hué, le 20 octobre 1823.

choses, écrit-il, et me voyant moi-même, en particulier, l'objet d'une méfiance qui, tous les jours, devient plus marquée et finirait par être humiliante, je prends la liberté de prier Votre Excellence d'excuser le projet que je forme, d'effectuer mon retour en France par la première occasion propice qui se présentera ; et peut-être aurais-je profité en ce moment du navire *la Rose*, si les nouvelles de la guerre contre l'Espagne ne mettaient obstacle à mon départ.

« Votre Excellence daignera avoir égard à ce que, dès l'époque où j'eus l'honneur de recevoir du roi les marques de confiance dont Sa Majesté me revêtit en France, les relations à entamer avec ce pays se présentaient sous les plus heureux auspices, et l'amitié dont m'avait toujours honoré le vieux empereur de ce pays m'était un sûr garant du résultat que je devais en attendre. Mais les événements ont complètement déçu mes espérances, et je regretterai toujours pour la France que Gia-Long n'ait pas vécu quelques années de plus.

« D'un autre côté, mon âge déjà avancé, et l'état chancelant de ma santé me firent alors un devoir de n'accepter que pour quatre ans le poste honorable que me confiait le roi, afin de pouvoir, après cette époque, songer à établir en France ma nombreuse famille. C'est cette dernière considération surtout qui me presse aujourd'hui de me rapatrier au plus tôt.

« M. P. Vannier, ne jugeant pas plus que moi convenable à la dignité européenne de séjourner ici dans la fausse position où nous sommes placés aujourd'hui, et pressé aussi vivement par l'âge, est résolu de m'accompagner et d'emmener en France ses nombreux enfants. Il me charge d'en informer Votre Excellence et de vous offrir le tribut de ses hommages et de son profond respect.. »

Chaigneau put enfin quitter Hué le 15 novembre 1824, avec M. Vannier, accompagnés tous deux de leur famille. Ils se rendirent à Tourane où un bateau annamite les attendait pour les conduire à Saigon. Ils s'y embarquèrent le 11 décembre et arrivèrent à Saigon le 24, ayant été obligés de relâcher plusieurs fois à cause du mauvais temps (1).

Ce fut pendant ce séjour à Saigon que Chaigneau tomba gravement malade et fallit être emporté par la maladie. Pour comble de malheur, le choléra s'étant déclaré, il perdit deux de ses fils à quelques jours d'intervalle.

Ayant appris qu'un navire de commerce, le *Courrier de la Paix*, rentrant en France, allait faire escale à Singapore, Chaigneau et

(1) *Souvenirs de Hué*, par Đứơc Chaigneau, page 265.

Vannier s'embarquèrent avec leurs familles sur une jonque annamite, frêtée par eux, qui mit quinze jours pour les conduire à Singapore. *Le Courrier de la Paix* les attendait, et, sitôt embarqués, il mit à la voile pour Bordeaux.

Ils firent escale le 1^{er} juillet 1825 à l'île de Sainte Hélène et profitèrent de leur court séjour pour aller visiter le tombeau de Napoléon 1^{er}. Ils arrivèrent enfin en France vers septembre 1825.

En récompense de ses services, Chaigneau obtint, en 1826, du Gouvernement français, une pension ou indemnité annuelle de 1.800 fr. dont il n'a joui que pendant quatre ans et qui lui fut retirée, deux ans avant sa mort, par le ministère du prince Polignac (1).

D'après les lignes ci-dessus, Chaigneau a donc dû mourir en 1832. Il serait enterré à Lorient.

Comme descendance, il laissait Ðúrc Chaigneau, son fils aîné, d'abord attaché à l'Ecole des langues orientales, ensuite rédacteur au Ministère des Finances, qui est l'auteur de l'ouvrage *Souvenirs de Hué*.

Je n'ai pu trouver aucune trace de sa femme et de ses autres enfants. Que sont devenus les deux fils Pierre et François qu'il avait laissés en France à son premier voyage, et qui avaient obtenu une bourse dans un collège ou lycée de l'État (2) ?

Chaigneau avait été fait chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII.

. * *

Il me reste maintenant, pour terminer et compléter en même temps cette série de notes biographiques, à citer les noms de deux autres Français qu'on ne doit pas oublier non plus, bien que les documents que j'ai compulsés soient à peu près muets sur leur compte.

Le premier s'appelle Launay et serait originaire de Vannes.

Un seul document cite son nom ; c'est une lettre de M. Le Labousse, missionnaire, adressée à Paris, de Cochinchine, le 16 juin 1792, qu'il termine ainsi : « Tous les messieurs français qui sont ici depuis plus de deux ans, au service du roi, vont s'en retourner à Macao. De ce nombre sont les deux MM. Dayot, de Rhedon, et M. Vannier, d'Auray. MM. *Launay* et Guilloux de Vannes sont repassés déjà

(1) *Souvenirs de Hué*, par Ðúrc Chaigneau, page 270, note 1.

(2) *Le Consulat de France sous la Restauration*, par H. Cordier, page 47 lettre XXX ; page 14, lettre XXXI, et page 34, lettre XVI.

à Pondichéry, le premier l'an passé et le deuxième en janvier dernier (1) . . . ».

Cette citation permet de supposer que M. Launay a dû très probablement arriver en Cochinchine, avec la plupart des autres Français. vers 1789, et en partir en 1791.

Le deuxième s'appelle Renon et était originaire de Saint-Malo.

J'ai trouvé pour ce dernier deux mentions le concernant : une première mention dans une autre lettre du même M. Le Labousse, adressée aux directeurs du séminaire de Paris, datée du collège de Đổng-Nai, le 24 avril 1800 (2). Dans cette lettre, M. Renon est signalé comme commandant en second *le Phénix*, sous les ordres de Vannier. M. Le Labousse écrit, en effet : « . . . Le vaisseau *le Phénix* est commandé par M. Vannier.. . qui a pour second M. Renon (*en note* : M. Renon est de Saint-Malo) ».

La seconde mention se trouve dans Bouillevaux, qui signale que Philippe Vannier commandait *le Phénix*, où il avait pour second M. Renon (3).

Enfin, à tous ces Français dont le rôle a été assez important pour que mention de leur nom fut faite dans les documents et correspondances de l'époque, il faut ajouter un grand nombre de marins de toutes spécialités qui abandonnèrent leur bord de 1788 à 1789.

En tout, officiers compris, Alexis Faure cite 369 noms (4), relevés sur les rôles d'équipages de douze navires : *la Résolution*, qui perdit 33 hommes ; *la Vénus*, 54 ; *la Dryade*, 21 ; *la Méduse*, 126 ; *la Subtile*, 48 ; *l'Astrée*, 15 ; *le Duc de Chartres*, 1 ; *le Nécessaire*, 16 ; *le Dromadaire*, 4 ; *le Pandour*, 31 ; *le Mulet*, 12, et *le Marsouin*, 8. Tous ces navires fréquentaient les parages de la Cochinchine pendant cette période.

A ces 369 marins, il faut ajouter encore, comme le fait aussi remarquer Faure, les équipages au complet des quatre navires *la Revanche*, *l'Espérance*, *l'Ariel* et *la Flavie*, qui furent désarmés à Macao en 1794, pour ne pas tomber entre les mains des Anglais, avec lesquels nous étions en guerre.

(1) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*. par L. Cadière, page 28.

(2) B.E.F.E.O. *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, par L. Cadière, page 39.

(3) *L'Annam et le Cambodge*. par Bouillevaux, page 393, note 1.

(4) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, pages 240 et suivantes. En réalité, il y a seulement 368 noms, Faure ayant porté par erreur deux fois le nom de Le Brun : une fois comme venant de *la Vénus*, une autre fois comme venant de *la Méduse*.

A titre documentaire, voici ci-dessous, pour les 369 marins cités par Faure, la nomenclature des diverses spécialités, avec le nombre d'hommes pour chacune d'elles :

Lieutenant de vaisseau.	1	Report	51
Volontaire de 1 ^{re} classe.	2		
id. 2 ^e classe.	3	Matelot gabier	9
id. 3 ^e classe.	1	id. voilier	2
Capitaine de navire de commerce.	1	id. calfat	3
Chirurgien-major	1	id. canonnier	35
id. auxiliaire	2	id. chargeur	2
1 ^{er} et 2 ^e pilote	5	id. de pont.	195
Officier marinier et 1 ^{er} maître.	3	Charpentier	2
1 ^{er} et 2 ^e maître canonnier	3	Tonnellier	1
Maître charpentier	2	Soldat de marine	27
id. calfat.	1	Cuisinier.	2
id. voilier	1	Boulangier	1
Contremaître.	3	Novice	26
Quartier-maître	11	Mousse	9
Timonniers	11	Domestique, maître-valet	2
		Interprète cochinchinois	1
à reporter	51	Total.	368

Comme on le voit, rien ne manquait à ce noyau d'hommes, pour organiser et une flotte et une armée, noyau que vint d'ailleurs encore grossir et compléter, comme je l'ai dit plus haut, les équipages au complet des quatre navires désarmés à Macao en 1794.

*
* *

Avant de clore ce travail, il me paraît utile de faire connaître ce qu'on entendait par volontaire dans l'ancienne marine royale, titre complètement disparu de notre marine, depuis la Révolution.

D'après Faure (1), « les volontaires dans la marine de l'ancien temps étaient des jeunes gens issus de familles aisées, ayant reçu une instruction libérale, et qui, attirés par le charme de l'inconnu et des aventures lointaines, embarquaient comme pensionnaires sur les

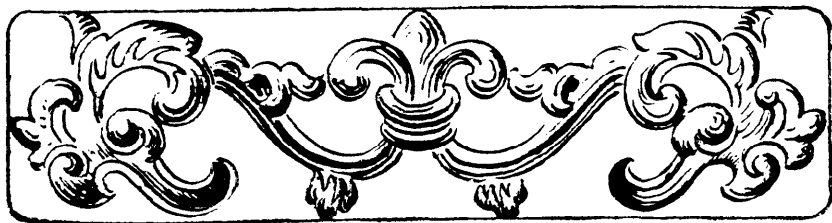
(1) *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, page 199.

bâtiments de l'Etat. On leur allouait un franc par jour pour frais de table. Ces volontaires, après un certain temps de navigation, par degrés successifs, parvenaient au grade d'élève ou aspirant de marine, qui leur conférait la qualité d'officier. Le volontaire, en ce temps-là, n'était pas lié au service par un engagement d'une durée déterminée ; partant, le contrat était révocable au gré du volontaire, s'il n'était pas constitué en débet envers l'Etat ».

Je termine ici ces notes biographiques, que, certes, j'aurais aimé pouvoir présenter plus complètes.

Néanmoins, telles qu'elles sont, elles permettront, je pense, de mieux faire apprécier les actes de ces Français qui surent forcer l'estime et l'admiration de ceux au service desquels ils se mirent, par leur esprit d'initiative, leur valeur, leur courage, souvent même par leur héroïsme. Qualités innées, d'ailleurs, qui font la force de notre race et qu'on n'est pas étonné de trouver chez tous ceux dans les veines desquels coule le vieux sang gaulois : *Bon sang ne peut mentir.*





SUR UN ENCRIER DE TU-DUC (1)

Par E. GRAS

Voici une de ces œuvres, de plus en plus rares en Annam, qui donnent une impression d'art complète. La conception, l'exécution, la matière employée, tout s'y trouve réuni pour concourir à un ensemble presque parfait. Certes, ce n'est déjà plus là la technique probe, patiente, habile, impeccable des vieux maîtres japonais ou chinois, qui sut trouver jadis, pour leurs œuvres laquées, une trempe défiant la griffe du temps. Même ici, dans cette pièce exceptionnelle, nous constatons, avec d'autant plus de regret qu'elle est plus belle, quelques traces de l'insuffisance, voire de l'insouciance professionnelle habituelle. Quoiqu'il en soit, la pièce est remarquable.

L'écrin, dès l'abord, retient l'oeil. La nacre des caractères, soigneusement incrustés, s'irise comme des fragments de prisme sur le fond brillant de laque noir. L'or ciselé des coins, comme celui des fleurettes et des attributs délicatement sertis dans le fond rouge mat des bords — qui dira de quoi est fait ce rouge idéal — est émaillé de quelques touches légères de bleu du plus heureux effet. Et le lourd et précieux coffret semble posé sans effort sur la dentelle de quatre pieds d'ivoire ouvrés à jour.

A l'intérieur, le revêtement d'écaille est rejointoyé aux angles et appliqué sur champ avec une exactitude dont on a malheureusement trop perdu le goût. Mais, sitôt le couvercle levé et passé l'éclair de la chaude jaspure de l'écaille, le regard captivé admire : l'écritoire elle-même apparaît dans sa somptuosité discrète. Encadrée dans

(1) Communication lue à la réunion du 5 juin 1917.

l'écrin, la pierre sombre, couronné de sculptures en haut-relief comme d'une tiare, entourée de motifs décoratifs profondément incisés qui retombent avec les enroulement gracieux d'une chevelure capricieusement bouclée, offre sa surface lisse comme la joue d'une femme à la caresse du pinceau. Et c'est bien une caresse : le grain serré, mat, d'un ton chaud, a le poli, la tièdèur, la souplesse, la douceur veloutée d'une peau vivante, de la plus douce peau vivante. La dureté de la pierre semble s'émouvoir comme un épiderme, céder et fondre sous l'effleurement discret des doigts qui n'osent aller plus avant.. . Je voudrais être l'artiste qui a fouillé passionnément, j'allais dire cette chair, pour l'animer de la vie immortelle des belles oeuvres.

Elle a encore, cette œuvre, peut-être mieux que cela pour nous attacher : elle porte, dans la patine dont l'a à demi voilée le temps — dans l'éclat doucement terni des ors et des laques de sa parure corrigeant une trop visible richesse, dans les cernes à peine perceptibles de sa beauté — la mélancolie des choses qui appartinrent à un passé aboli de grandeur.

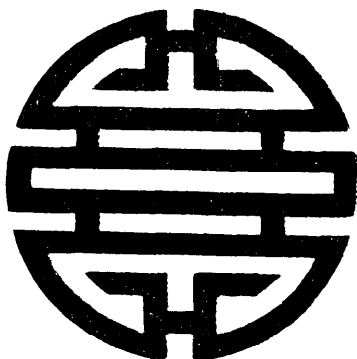
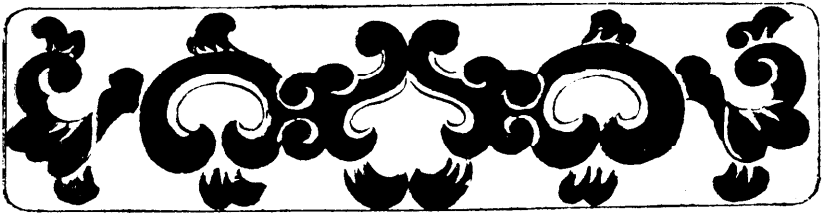




Planche XXVIII. — L'encrrier de Tu -Duc.
(Aquarelle de M. Ton -That -Sa)



L'ENCRIER DE S. M. TU-DUC ⁽¹⁾

TRADUCTION DES INSCRIPTIONS

Par NGÒ-ĐÌNH-DIỆM,

Cửu-Phẩm au Tân-Thơ-Viện.

Nous aimons par nature l'étude et les belles lettres. Il ne se passe pas de jour où nous ne nous distrayions en teignant notre pinceau d'encre et en en faisant tournoyer le manche.

Parmi les quatre objets précieux (2) du Kinh-Diên (3), trois répon-daient parfaitement à nos désirs, le quatrième (l'encrier) était loin encore de nous satisfaire.

Dans quel coin du monde trouve-t-on aujourd'hui les encriers en *tò-trúc* (4) et en *thương-bích* (5), célèbres dans l'antiquité ? On ne peut, de nos jours, s'en procurer que de mauvais, buvant l'eau et ne donnant qu'une pâte d'encre grasse qui contrarie le jeu du pinceau.

La perfection tant vantée des encriers de Đoan-Khê (6) avait allumé en nous le désir d'en posséder un. Soudain, du côté de l'aurore

(1) Communication lue à la réunion du 5 juin 1917.

(2) Les quatre objets précieux (*tứ bửu*) : papier, pinceau, encre, encrier.

(3) Kinh-Diên 經筵 : la salle d'étude du roi.

(4) Dans le Lầu-Nam, frontière Sud de l'ancienne Chine, il existe, dit-on, une espèce de bambou appelée *tò-ma* 蘇麻 ; les gens du pays en faisaient des encriers.

(5) Dans un œuf de cygne, le poète Đông-Pha trouva un jade bleu dit *thương-bích* 蒼璧 ; il le fit tailler en encrier.

(6) Đoan-Khê 端溪. Montagne de Chine près de laquelle est une pagode dédiée à Confucius. D'après Corentin Pétilion. *Allusions littéraires*, second

pourpre, une nuée s'avance vers nous (1) ; un messenger, habillé de nuages, enveloppé de brouillards irisés, resplendissant de beauté, nous remet un objet de pierre *la-văn* 羅紋, en fortifiant nos pensées, pour développer notre génie littéraire. Ce fut un plaisir pour nous de le contempler en l'emportant chez nous. C'est un encrier, long de neuf *tâc* (2), dont les deux faces parfaitement unies ne présentent aucune déféctuosité. Sa substance est serrée, dense, comme l'or ou le diamant. Son âge nous est inconnu. Sur une face sont représentés, ici des palais étagés, là des promontoires rocaillieux ; d'un côté, neuf vieillards discourent joyeusement ; de l'autre, un vieillard, à l'ail dégagé, s'appuie sur un bâton d'immortel. Quelle perfection dans l'art de buriner sur du diamant, de graver sur le nuage !

Cette pierre a la couleur foncée du foie de porc (3) ; elle a le corps limpide comme la fraîche clarté du ciel d'automne. On y remarque encore les cinq points semblables aux yeux de l'oiseau *cù-dục* (4), groupés dans une forme identique à celle des constellations Tâm et Phông (5). Une cigogne perchait autrefois sur un point, au centre du lac situé au pied du mont Phú-Kha (6). Un habile ouvrier fit extraire de ce point un bloc de pierre et, de « l'âme » (7) de ce bloc, il façonna un magnifique encrier.

fascicule, p. 267, « des taches semblables à des yeux vivants, larmoyants ou éteints, constituent le plus ou moins de valeur d'un encrier qui, s'il est fait d'une pierre de première qualité, peut coûter mille pièces d'or. La roche du torrent de Đoan-Khê donnait d'excellents encriers, et recevait ces différents noms d'yeux vivants, larmoyants, éteints, suivant la variété de sagra-nulation. Mais l'encrier de Đoan le plus estimé avait des apparences d'œil de grive. »

(1) Allusion à la légende suivant laquelle Lệnh-Đoãn 令尹, de Quan-Môn, ayant aperçu à l'orient une nuée pourpre, dit à l'empereur Võ-Đế 武帝 : « Lão-Tử viendra ». Aussitôt le célèbre philosophe arriva sur un buffle bleu.

(2) Tâc 掣 : dixième partie de la coudée, vaut environ 0^m04.

(3) Suivant Tò-Di-Giản 蘇遺講, les pierres que l'on trouve au pied du Đoan-Khê sont bleues ; celles du milieu de la montagne sont violettes ; celles du sommet, les plus belles, ont la couleur du foie de porc.

(4) Ces pierres, dit Tò-Di-Giản portent des taches rouges, blanches, jaunes qu'on appelle des yeux de *cù-dục* 鸛鵒, grive.

(5) Tâm 心 et Phông 房. Tâm, la cinquième des 28 constellations, correspond à Antares et à 6 et 7 du Scorpion. Phông, la quatrième, correspond à quatre étoiles du Scorpion.

(6) Phú Kha 斧柯.

(7) Certaines pierres, dit Lý-Chi-Ngân, renferment dans leur masse des noyaux appelés *từ-thạch* 子石. Ce sont ces noyaux qui constituent l'essence de la pierre, ou son âme.

Mais le nôtre semble avoir gardé sa forme primitive ; est-ce le précieux et antique encrier **Đê-hồng** (1), est-ce le **Kiệt-lân** (2) de Confucius ? Il ne présente pas la moindre altération ; il est sans tache ; rien ne saurait endommager, abîmer sa substance. De même, la médisance et la corruption ne sauraient souiller l'homme vertueux. Lorsque, assis à l'embrasure d'une fenêtre ensoleillée, on tente de faire de la littérature, la moindre haleine caressant sa surface suffit à l'humecter (3), comme s'il avait été exposé aux humides vapeurs de l'atmosphère. La pâte d'encre s'y produit avec la rapidité du vent (4) et rend le pinceau alerte. Il est doux comme l'huile, brillant comme les éclairs.

Les encriers **Hồng-ti** (5) et **Thanh-thiết** (6), jadis si réputés, ne pourraient être que ses esclaves ; pas plus qu'eux, ceux appelés **Đồng-ngoã** (7) et **Phản-nê** (8) ne sauraient être mis en parallèle avec lui. Il paraît être unique au monde, dans sa perfection (9). Quel précieux honneur !

Dans notre admiration, nous l'anoblissons du titre de marquis de **Tức-Mặc** (10).

(1) L'empereur **Hoàng-Đê** 黃帝, ayant trouvé une pierre, en fit un encrier sur lequel il grava ces mots : « Encrier **Đê-hồng** 帝鴻 ».

(2) **Kiệt-lân** 結麟 Nom d'un encrier célèbre qui aurait appartenu à **Lý-Vệ-Công** 李衛公.

(3) **Tôn-Phủ** 尊府 reçut un encrier de grande valeur. Suivant le livre **Bút đàm** 筆談, l'eau en ruisselait au moindre souffle d'une haleine.

(4) Le poète **Đô-Nguyên-Thúc** 杜元叔, dit **Đông-Pha** 東坡, possédait un encrier qu'il nommait **Hứa-Kính-Tôn** 許敬尊, et le donna à **Tôn-Sân-Lão** 尊莘老. Cet encrier, vieux de plusieurs siècles, était « beau comme le jade » ; sur lui « l'encre coulait avec la rapidité du vent ».

(5) **Hồng-ti** 紅絲. Nom d'un encrier qui existait dans le *châu* de **Thanh** 青州, une des neuf circonscriptions de la Chine sous les **Đuròng** 唐 et les **Ngu** 虞 « Jamais il ne se desséchait » et, « la nuit, il transpirait de l'eau ».

(6) **Thanh-Thiết** 青鉄. Nom d'un encrier en fer donné par l'empereur **Vô-Đê** 武帝 à **Trương-Ba** 張華 qui lui avait présenté son livre **Bác vật** 博物.

(7) Sur les ruines du palais **Đồng-Tước** 銅雀, il restait de vieilles tuiles pouvant servir d'encriers.

(8) Dans la sous-préfecture **Giáng** 降, en Chine, les gens plongent des sacs en soie dans une certaine boue. Après un an, ils retirent les sacs et avec la boue qu'ils contiennent, ils font des encriers qui ont la propriété de transpirer de l'eau.

(9) Le dernier souverain des **Lý** postérieurs aimait passionnément l'étude. Il se servait de l'encrier **Lý-dinh-quê** 李廷樞 墨龍尾, lequel était unique dans sa perfection. C'est **Lý-Chi-Ngạn** 李之彦 qui rapporte ce fait.

(10) Le **Thạch-hư-trung** 石虛中 était un encrier dont la surface se présentait parfaitement plane. Il fut élevé à la dignité de **Tức-Mặc-Hầu** 卽墨侯 (marquis de **Tức-Mặc**).

Ce merveilleux encrier présage des progrès rapides en littérature; il permet de prévoir la grandeur de l'Etat, la prospérité dans l'administration ; il apportera une aide efficace à l'instruction du peuple. C'est un legs que notre postérité devra conserver éternellement.

Fait un jour faste de l'an *mậu-thìn* (1868) de la période Tỵ-Đức.

Sur les faces latérales de l'encrier sont gravées, en lettres d'or, ces deux phrases :

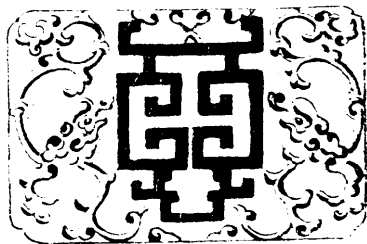
« Cet encrier a des lignes, des arêtes nettes et pleines ; le sage seul peut s'en servir ».

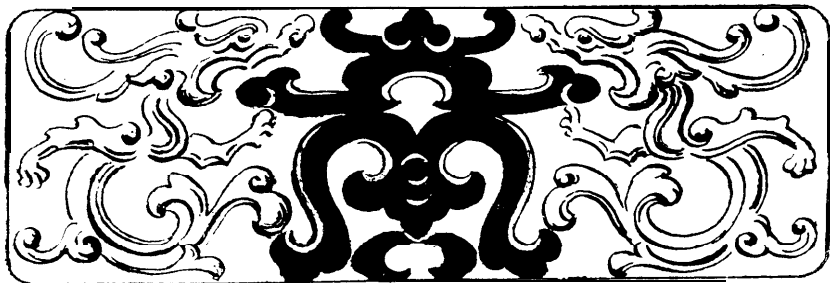
« Il ne présente aucune défectuosité ; ni la médisance, ni la perversité ne pourront l'entamer ».

Aux deux autres extrémités, on lit :

« Encrier en pierre de Đoan-Khè, du Kinh-Diên ».

« Un jour faste de l'année *mậu-thìn* de la période Tỵ-Đức »





UN PONT (1)

Par E. GRAS

(Hué, juillet 1917)

— C'est un pont, Monsieur, très curieux, très intéressant, très ancien. Un pont couvert, tout en bois... Pas loin d'ici.

— Un pont couvert, ancien, près de Hué, dont jamais personne n'a parlé, voilà en effet qui est curieux. En êtes-vous bien sûr, mon ami ?

— Comment donc, Monsieur, je peux vous y conduire si vous le désirez. En tout cas, voici la route.

Comme ceci se passait dans le bureau de notre très sympathique Président, le secrétaire indigène, qui nous révélait ce pont, prit une feuille de papier et, d'un crayon assuré, traça des indications rapides mais nettes.

— Vous prenez la route de Thuận-An, vous passez la digue de pierres et, vers le kilomètre 2, vous tournez à droite. La route est très agréable, ombragée de bambous, et côtoie un arroyo jusqu'au village de Chợ-Sam. Le pont en question est à deux kilomètres environ de ce village, vers l'Est. Cela fait, en tout, à peu près une dizaine de kilomètres pour l'aller. C'est une petite promenade à cheval. Mais il faut prendre des chevaux annamites de petite taille et légers, car il y a pas mal de ponts en bambous à passer. On peut revenir par une route parallèle moins accidentée, qui débouche au marché même de Nam-Phổ.

(1) Communication lue à la réunion du 31 juillet 1917.

En présence de pareilles précisions, il n'y avait plus à hésiter. Je pris rendez-vous avec l'obligeant secrétaire.

*
* *

Donc, dimanche, 24 juin, jour faste de la S^t-Jean, vers quatre heures du soir, nous nous sommes mis en selle. Le petit cheval annamite que l'on m'a destiné ne comprend ni les rênes ni les jambes, il ne comprend que l'annamite ; et comme je parle fort mal cette langue, et qu'il serait gênant et inesthétique de prendre un interprète en croupe, j'aime mieux l'abandonner à mon saïs. Heureusement celui-ci a amené, à tout hasard, un de mes propres chevaux avec lequel, si les ponts sont moins aisés à passer, mes relations sont beaucoup plus faciles.

Et nous partons.

Il fait très chaud, mais la route est, en effet, assez ombragée. Elle serpente au bord de l'arroyo, suivant le caprice de sa berge, s'éboulant ici avec elle, remontant plus loin pour gagner le dos-d'âne de ponts de constructions variées — claies, rondins, planches — mais toujours branlants; Ils se comportent néanmoins assez bien sous nos chevaux, qui baissent le nez comme pour en flairer le secret : d'aucuns geignent, d'autres plient juste assez pour ne pas rompre. Nous traversons des villages discrets derrière leurs haies hautes, épineuses et denses ; nous passons devant des pagodes solitaires et silencieuses sous de grands arbres sombres ; une brèche dans des touffes de bambous laisse voir une aire de ferme, claire et soigneusement balayée, entre de grosses meules de paille ; nous mettons en émoi la volaille de quelques maigres marchés et troublons la quiétude de cochons noirs qui grognent à terre, ficelés, boudins vivants, dans leurs étuis de rotin. Dans un étroit sentier ombreux, où les senteurs exquises du frangipanier semblent vouloir masquer des relents de fiente chaude et de bétail, un bambin nu et noir, surpris par notre apparition, se retourne effaré au devant d'une file de buffles que, pour nous livrer passage, il houspille d'une verge intrépide et précipite, avec des éclaboussements de bolides, dans l'eau trouble de l'arroyo.

*
* *

Le chemin commence à me paraître un peu plus long qu'il ne m'a été annoncé, quand mon guide me signale Chợ-Sam. A quelque deux cents mètres au delà d'un dernier pont, des toits de paillottes se



Planche XXIX. — Le pont couvert de Thanh -Thuy.
(Dessin à la plume de M. E. Gras).

pressent sur les deux rives de notre cours d'eau. Mais le pont ne passe pas. Les planches du tablier, vermoulues, se sont effondrées vers le bout. Seuls, des piétons, en tenant l'équilibre sur les longerons peuvent réussir la traversée.

— Pourtant, l'autre jour, on passait ! me dit M. X. un peu interloqué.

L'autre jour, hum ! Les planches n'ont pas pu pourrir ainsi depuis l'autre jour. . . . Je questionne :

— Qu'entendez-vous par « l'autre jour » ?

M. X. avoue :

Il doit y avoir un an et demi.

Bigre ! le mirage extrême-oriental fait ici des siennes. Heureusement M. X. est naturalisé français. Que serait-ce s'il ne l'était pas ?

Nous abandonnons là nos chevaux et gagnons à pied Chợ-Sam. M. X. prend avec lui un *nhà-quê* de l'endroit. Evidemment, pensé-je, depuis un an et demi, et après l'incident du pont coupé, il se méfie de sa mémoire ; et, *in petto*, j'apprécie sa prudence. Nous repartons à pied, d'abord allègrement, puis plus lourdement. Le soleil couchant nous darde obliquement des rayons cuisants. Je commence à manifester quelque impatience.

— Nous y sommes bientôt, c'est là ! affirme M. X.

Nous marchons encore. Mais le sentier paraît s'étirer indéfiniment et la placidité de l'arroyo, qui se laisse couler en sens inverse de notre marche, à la longue m'énerve. Il a l'air de nous dire : « Allez y voir, moi j'en viens ». Il en vient, en effet, du fond de cette plaine sans fond, qui s'agrandit à mesure, de plus en plus, écartant ses bosquets de bambous pour en montrer d'autres, toujours pareils, bleuisant ses lointains jusqu'au bleu du ciel. Des sampans, que je hèle, semblent ne pas même m'entendre. Et puis le jour baisse. Et puis mes jambes me rentrent dans le ventre, la sueur me coule dans le dos, le casque me coiffe d'une calotte de plomb. J'éclate :

— Voyons, mon cher Monsieur X., voilà, il me semble, près de trois kilomètres que nous faisons à pied, et le pont n'est pas même en vue. Si nous continuons, il faudra en faire davantage encore pour retourner et la nuit sera noire. Etes-vous sûr de votre pont ?

Et, sans pitié, je goguenarde :

— Ne serait-ce pas un pont de bateau ?

Mais j'en suis pour mon ironie et ma finesse : M. X. ne s'attarde pas à goûter ma plaisanterie. Il engage avec son *nhà-quê* un long palabre... qui se prolonge... qui se prolonge.

J'interromps :

— Enfin, mon cher X., il est un peu surprenant que vos souvenirs ne soient pas plus précis. Quand vous êtes venu, il y a un an et demi...

— Monsieur, je ne suis jamais venu. On m'avait affirmé....

Je crois que jamais un homme placide n'a été si près de commettre un crime.

Pourquoi ai-je « coupé » dans ce pont-là !

Un sampan, passant à point, a enfin consenti à nous prendre. Nous avons retrouvé nos chevaux et nous nous en sommes retournés, silencieux dans la nuit tranquille, par la route du marché de Nam-Phố, toute nue au milieu des rizières plates sous le ciel haut plein d'étoiles. A l'horizon, sur les montagnes sombres, des incendies s'allument qui évoquent les feux de la S'-Jean de ma lointaine Provence.

*
* *
*

Eh bien ! j'y suis revenu — que ne ferait pas l'amour-propre d'un A.V.H. — mais, cette fois, en pousse-pousse et en compagnie de notre aimable Rédacteur en chef, et nous avons vu le pont. Il existe. Il est même très curieux, très intéressant et paraît très ancien, comme l'avait dit M. X. Le croquis que j'ai pu en prendre simplifiera ma description.

Des piliers de bois, comme des échasses, le hissent au-dessus de l'eau vaseuse d'un ruisseau, au confluent même de l'arroyo, et son toit de tuiles imbriquées, arqué et hérissé d'ornements, le fait ressembler de loin à un dragon qui ferait le gros dos. Les commères et les désœuvrés de l'endroit paraissent se donner volontiers rendez-vous sur ses planches lissées par leurs pieds nus, et les écoliers risquent des équilibres sur ses poutrelles. Pour le surplus, je passe la plume au collègue averti qui l'a scruté avec la loupe d'une attention à laquelle rien n'échappe.

L'essentiel, pour moi, est que le mystérieux pont couvert se soit laissé découvrir. Je ne reviens pas, cette fois, déconfit, comme le pèlerin qui fut à Rome sans voir le Pape.

L'honneur des A.V.H. est sauf.



LE PONT COUVERT DE THANH-THUY ⁽¹⁾

Par R. ORBAND,

Administrateur des Services Civils.

Le collègue averti dont parle M. Gras, c'est moi : je n'ai pas vu le pont !

Et s'il me prenait la fantaisie de le décrire en me servant de la loupe qui l'a scruté, je m'égarerais dans le domaine de l'à peu près ; on ne me le pardonnerait pas. Cette loupe est, en effet, celle du lettré qui m'a signalé l'existence du pont et elle a ceci de commun avec le cheval du secrétaire X, qu'elle ne comprend ou plutôt ne voit qu'à l'annamite.

Au reste pourquoi le décrire. Et ne vaut-il pas mieux s'imprégner de tout ce que comporte de sensation artistique la délicieuse pointe sèche qui illustre ces pages, que d'une phraséologie non moins sèche et beaucoup plus terre à terre ?

Peut-être le jour où j'irai le voir — car j'irai — conviendra-t-il que j'enregistre quelques indications pour compléter la documentation que me communique mon lettré à lunettes, et que j'ai tout lieu de croire précise, sur l'historique de ce pont. Il sera toujours temps de rédiger alors une de ces notules ou notulettes si chères à notre distingué Rédacteur.

En attendant, déterminons exactement l'emplacement du pont et décrivons la promenade à faire pour s'y rendre et en revenir.

(1) Communication lue à la réunion du 31 juillet 1917.

Partant de l'hôtel de la Résidence supérieure, suivons la route de Thuận-An jusqu'au deuxième kilomètre, à mi-chemin à peu près du marché de Nam-Phổ. Là, nous prenons un sentier praticable aux pousse-pousse qui nous conduit au canal de Mộc-Hàn, que nous traversons sur le pont dit « Cầu-Ông-Thượng-Hình » (1). A partir de ce moment, nous longeons constamment le canal, puis la rivière de Dương-Mông, sur la rive gauche, en passant par les villages de Lại-Thê, Chiết-Bì, Dương-Mông, Vĩnh-Vệ, Phước-Linh, An-Lưu, Thanh-Lam, le marché Chợ-Sam, et le village de Sur-Lỗ. A cet endroit, nous abandonnons momentanément la rivière pour couper au court à travers des rizières sur une longueur d'environ un kilomètre et demi. Nous sommes toujours en pousse-pousse. Il faut cependant en descendre et parcourir à pied une centaine de mètres pour retrouver la rivière que nous traversons en bac, à hauteur du village de Thanh-Thủy Chánh-Giáp, que coupe en deux un petit arroyo. C'est sur cet arroyo qu'est notre pont couvert, communément appelé Cầu-Ngói Thanh-Thủy « le pont en tuiles de Thanh-Thủy. »

Ce nom lui vient de celui du village, autrefois Thanh-Toàn, aujourd'hui Thanh-Thủy, parce que, à un moment donné, l'usage du caractère *toàn* 泉 fut interdit par la Cour qui seule s'en réservait l'emploi.

Jusqu'en 1835, Thanh-Thủy dépendait du *huyện* de Phú-Vang ; il a été, depuis, rattaché à la circonscription de Hương-Thủy. Ce village, d'assez grosse importance, est divisé en deux groupes, le premier, Thanh-Thủy Chánh-Giáp, ou « hameau principal » ; l'autre, Thượng-Giáp, « hameau supérieur », situé le long de la route mandarine de Hué à Tourane et séparé du précédent par le canal de Phú-Cam.

En la 37^e année de Cảnh-Hưng (1776), une noble dame du nom de Trần-Thị-Đạo (2), femme d'un très haut mandarin pourvu du titre de Cần-Chánh-Điện-Đại-Học-Sỹ, première Colonne de l'Empire, et de la dignité de Hầu, comte, conçut l'idée généreuse de faire construire le pont couvert, avec ses propres ressources.

Le roi Cảnh-Hưng (3), qui régnait à cette époque, tint à lui témoigner toutes ses félicitations : le 17^e jour du 10^e mois de la 37^e année

(1) « Pont du Ministre de la Justice », ainsi désigné parce qu'il se trouve à proximité d'une propriété de S. E. le Ministre Tôn-Thất....

(2) Madame Trần-Thị-Đạo 陳氏道.

(3) De la dynastie des Lê ; il reçut le titre posthume de Hiến-Tôn 顯尊. Les Tonkinois s'emparèrent de Hué en janvier 1775, et le seigneur Nguyễn fut obligé de s'enfuir vers le Sud. Cette ordonnance est donc bien un docu-

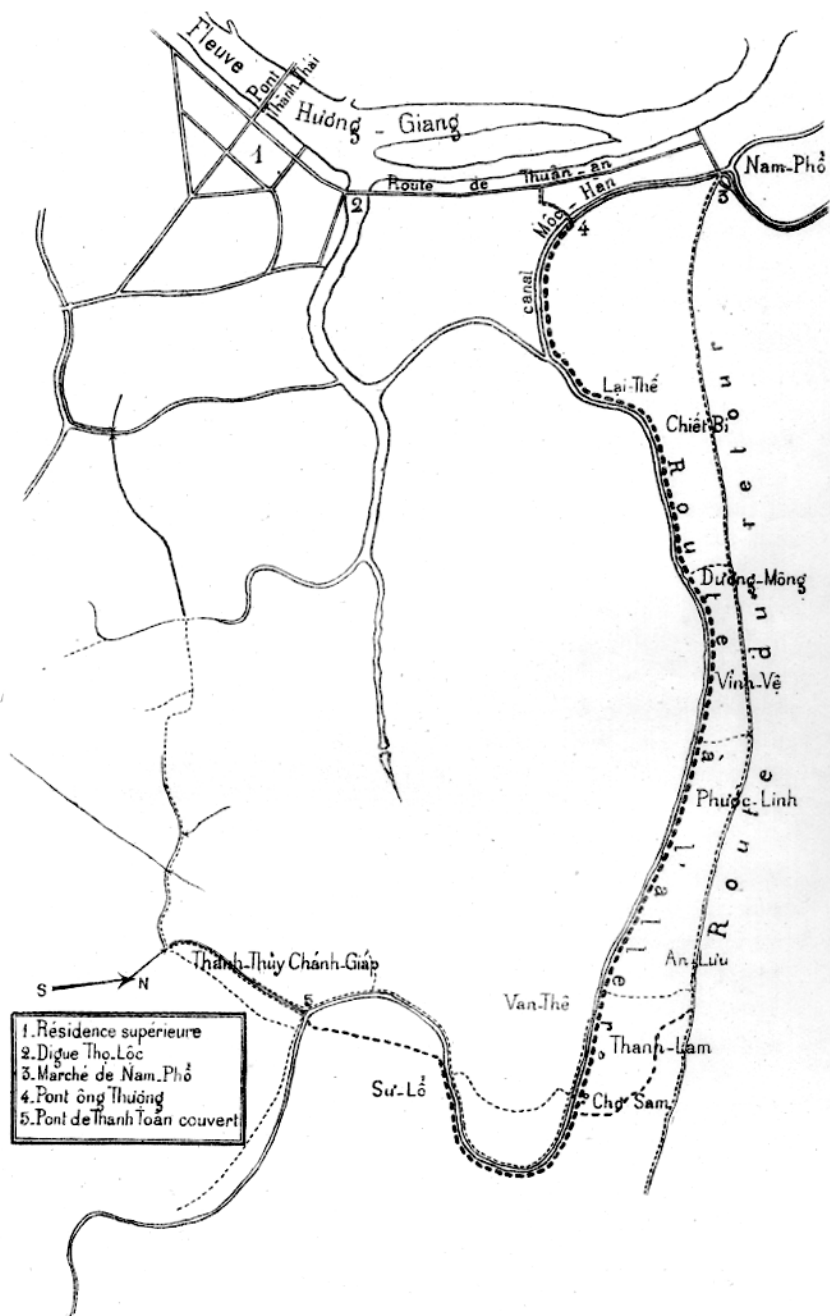


PLANCHE XXX. — Route conduisant de la Résidence Supérieure au pont de Thanh-Thủy.

(D'après la carte du Service géographique au 1/25,000).

de son règne (27 novembre 1776), il promulgua l'ordonnance suivante, dont des copies sont soigneusement conservées par le village :

« Nous, **Cảnh-Hưng**, Roi,

« Ordonnons :

« Madame **Trần-Thị-Đạo**, originaire du village de Thanh-Toàn, *huyện* de **Phú-Vang**, *phủ* de **Triệu-Phong**, est la femme d'un Délégué royal (1), Chef de service dans le Palais, Chef des armées de terre et de mer, Gouverneur des trois *huyện* de **Hương-Trà**, **Phú-Vang** et **Quảng-Điền**, première Colonne de l'Empire (2) et Comte (3).

« Cette femme pratique la vertu avec plus de ferveur que celles du Palais. Sa vie fait l'admiration de tous. Sa réputation est au-dessus de tous les éloges. Elle n'a pas craint de braver les plus lourdes fatigues. pour suivre, lors d'un grand voyage, le cortège impérial. Elle a rempli, sans faiblesse, les trois devoirs de son sexe. Elle a su faire attribuer à son village des faveurs dont on gardera le souvenir.

« Les habitants seront exemptés des charges suivantes : fourniture de main-d'œuvre pour l'entretien des sépultures (royales) et des temples ; recrutement de marins et de soldats ; requisitions de bateaux ; recrutement de cornacs, de coupeurs d'herbe pour la nourriture des éléphants et des chevaux, de bûcherons et d'ouvriers chargés de la construction des barques. En un mot, ils n'auront à répondre à aucun appel pour quelque corvée que ce soit. Ils assureront seulement l'entretien du pont, du ruisseau et des chemins qui y aboutissent.

« La présente ordonnance a pour objet de témoigner les louanges de la Cour à l'égard de la personne qui a fait construire ce pont et d'inciter les autres à se montrer généreuses comme elle.

« Que le village soit heureux et fier d'être le pays d'origine de cette noble femme ! »

ment émanant des représentants de **Cảnh-Hưng** à Hué, et non des **Nguyễn**. Nous avons par là même, non pas le nom, mais les titres du mandarin mis par les Tonkinois à la tête de la province du **Thừa-Thiên**(**Hương-Trà**, **Phú-Vang** et **Quảng-Điền**). Comment cette dame **Trần-Thị-Đạo** était-elle la femme de ce mandarin : l'avait-elle épousé avant les événements de 1775, au Tonkin, ou après son arrivée à Hué, et même le mandarin ne serait-il pas un Annamite de la région de Hué « rallié » au nouveau régime et nommé mandarin par les envahisseurs ? C'est ce qu'il serait intéressant d'élucider. Quel est ce voyage impérial dont parle l'ordonnance ? Encore une question intéressante pour l'histoire locale de Hué. (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

(1) **Khâm-Sai**-Thuộc-Nội 欽差屬內.

(2) **Cần-Chánh** 勤政.

(3) **Hầu** 侯.

En 1844, 4^e année du règne de Thiệu-Trị, le pont fut gravement endommagé par une inondation, et ce ne fut qu'au 2^e mois de la 7^e année du même règne (mars 1847). que la réparation en fut exécutée : Le village fit graver cette date sur l'un des piliers.

La colère épouvantable du typhon de 1904 (11 septembre) abattit notre élégante construction. Mais fort heureusement les gens de Thanh-Thủy sont à la fois artistes et altruistes. Ils décidèrent de faire reconstruire le pont sur l'ancien modèle, en en réduisant seulement quelque peu les dimensions (1). Ils se cotisèrent à cet effet et réunirent ainsi une somme de 700 piastres à laquelle le Gouvernement du Protectorat ajouta une subvention de 250 piastres.

En 1906, les travaux de reconstruction furent achevés. Le milieu de la travée centrale du pont conservait sa forme de chapelle, fermée extérieurement et munie de portes sur la face intérieure. Un petit autel y est dressé et l'on y rend un culte à la mémoire de M^{me} Trần-Thị-Đạo.

Des deux côtés du pont sont disposées des banquettes pour permettre aux voyageurs de prendre un peu de repos, aux poètes de penser et aux femmes de jaser.

Les abords immédiats sont déterminés par le rapide croquis ci-dessous qu'a tracé M. Trần-Đình-Nghì, l'homme à la loupe, arrière-petit-cousin de M^{me} Trần-Thị-Đạo, et que je remercie ici d'avoir fait connaître le pont en tuiles de Thanh-Thủy aux Amis du Vieux Hué.

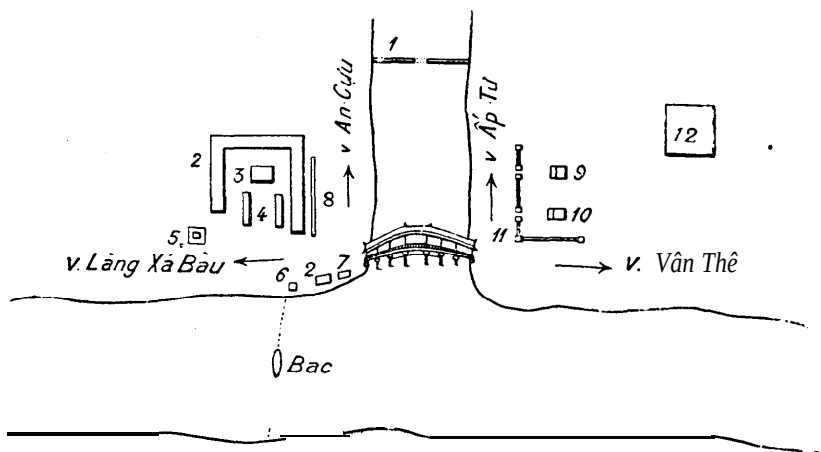


Fig. 36. — Plan schématique des environs du pont de Thanh-Thủy.

(1) Longueur	ancienne		18 m 75 ;
Longueur	nouvelle		16 85 ;
Largeur	ancienne		5 82 ;
Largeur	nouvelle		4 63 ;

Des inscriptions sont gavées et peintes en rouge dans des panneaux de bois ; j'en dois la traduction à l'obligeance du P. Cadière :

1 « La route, plane comme une pierre polie, droite comme une flèche, qui est continuée par un pont en tuiles, certes, c'est un modèle de perfection ! ».

2 « La route, se bifurquant, vers les quatre régions s'étend ; pour la prospérité du pays elle est un moyen de communication ; le mont Tam-Thai lui fait face ; les influences surnaturelles s'y concentrent et les souffles de bon augure s'y réunissent ; les flots et les vagues n'inspirent nulle crainte ; le voyageur y trouve tout avantage ; des vents et de la pluie on est à l'abri ; quel délassement paisible quand on s'y repose ! »

3 « Si j'avais le pinceau de *Tư-ong-Như*, sur les hautes colonnes je pourrais mettre une inscription (1) ; même sans l'aide du char de *Tử-Sân*, je traverse le vaste fleuve (2). Quel endroit frais et charmant ! Le mont *Tư* (des Vautours) est-il si éloigné ? Et si je fais une rencontre agréable, le port du Dragon n'est-il pas tout près » (3) ?

4 « A un nuage bleu la route s'unit ; en la suivant on monte sur la tête du léviathan (4). Le soleil lumineux réfléchit sa clarté ; son éclat coloré est comme la queue du hibou » (5).

5 « En passant, vous connaîtrez certainement de qui c'est l'effort ; en retournant, vous verrez que c'est notre labeur ».

6 « Pour passer le fleuve, c'est comme un radeau de prix : pour la fraîcheur, c'est plus qu'un pavillon empourpré de laque ».

Enfin, comme à *Thanh-Thủy*, ainsi qu'à Montmartre, tout finit par des chansons, le populaire a composé celle-ci :

« Que celui qui s'en va au pont en tuiles de *Thanh-Toàn* permette à sa petite sœur, pour le plaisir que nous en éprouverons, de l'accompagner un tout petit bout de chemin ».

(1) *Tư-ong-Như* 相如, homme illustre du temps des *Hán*. Passant un pont, lorsqu'il quittait sa ville natale, il y grava cette inscription : « Si je ne puis y repasser à cheval ou en char (c'est-à-dire, si je n'y repasse pas avec un haut titre mandarin), je ne repasserai pas sur ce pont ».

(2) *Tử-Sân* 子產, mandarin du temps des *Châu*. Il y avait un petit ruisseau que les gens pouvaient passer à gué. Mais comme l'eau était froide, *Tử-Sân* prêtait son char aux passants pour qu'ils ne se mouillent pas les pieds.

(3) La montagne des Vautours, le port des Dragons, lieux de bonheur, dans le pays où résident les Génies et les Immortels.

(4) La tête du léviathan, ou de la tortue marine, *ngaoddu* 鰲頭, désigne une grande habileté littéraire et un succès éclatant aux examens.

(5) La queue du hibou, *xi vi* 鴞尾, est une sorte d'ornement d'architecture.



LA PAGODE BAO-QUOC (1)

Par J.-A. LABORDE,

Administrateur des Services Civils de l'Indochine.

Je convie les Amis du Vieux Hué à me suivre du côté d'une pagode généralement très peu visitée et qui est cependant assez intéressante. On la trouve tout près de Hué sur une petite hauteur qui domine la gare.

On la désigne actuellement sous le nom de pagode Báo-Quốc (報國), mais elle porta successivement les noms de Hâm-Long, de Báo-Quốc, de Thiên-Thọ et enfin de nouveau Báo-Quốc. Au cours de cette étude, je dirai les raisons pour lesquelles elle a changé si souvent de nom.

Avant de pénétrer dans la pagode, voyons d'abord ce que disent d'elle les divers documents que j'ai pu consulter (2).

D'après la géographie de Duy-Tân (3), cette pagode porta à l'origine le nom de Hâm-Long (Gueule du Dragon), du nom d'un puits réputé sis au pied de la colline où elle fut édiflée ; elle fut fondée, à une date qu'on ne peut préciser, par le bonze Giác-Phong, qui mourut un jour d'hiver de la 10^e année de la période Vĩnh-Thạnh, soit vers 1714. Elle a donc plus de deux cents ans d'existence.

En l'année *đinh-mão* (1747), l'empereur Hiêu-Vô (4) fit agrandir la pagode et lui donna solennellement son nom de Báo-Quốc, en la dotant d'un beau panneau dont il composa lui-même l'inscription ;

(1) Communication lue à la réunion du 31 juillet 1917.

(2) Cette étude est surtout basée sur la notice manuscrite qui est conservée à la pagode.

(3) *Đại-Nam nhứt-thòng chí*, livre 2, folio 43.

(4) Nguyễn-Phúc-Khoát, connu sous le nom de Võ-Vương, grand-père de Gia-Long, né en 1714, mort en 1765.

c'est le panneau rectangulaire à motifs et caractères d'or sur fond vert qu'on aperçoit à l'entrée du bâtiment principal (1).

Le bonze Hữu-Phí fut à ce moment-là chargé d'assurer le culte de la pagode jusqu'en l'année 1753, date à laquelle il regagna sa demeure dernière, un des stûpa érigés tout à côté du temple.

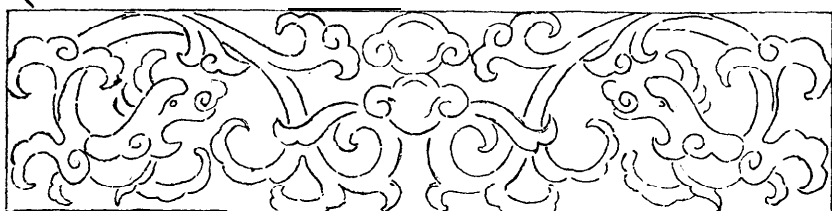


Fig. 37. — Panneau sculpté à la pagode Báo-Quốc.

(Dessin de M. A. DURIER).

Puis, la pagode Báo-Quốc connut de mauvais jours. En 1776, au moment de l'invasion des Tây-Sơn, elle eut le malheur de servir d'arsenal aux rebelles et se vit honteusement retirer la confiance de l'empereur (2).

Ce n'est que beaucoup plus tard, en la 7^e année du règne de Gia-Long, soit en 1808, que la reine-mère Hiêu-Khương Hoàng-Hậu s'intéressa à notre pagode et la fit restaurer ; on y construisit le temple principal et de nombreux temples annexes, les galeries, le grand portail d'entrée ; on la dota de statues bouddhiques et d'une cloche ; un édit royal lui donna le nouveau nom de Thiên-Thọ, et le bonze Đạo-Ninh Phổ-Trịnh y fut affecté.



Fig. 38 - Panneau sculpté à la pagode Báo-Quốc.

(Dessin de M. A. DURIER).

Dès lors, complètement réhabilitée, la pagode ne cessa pas de recevoir les faveurs impériales et les dons des riches habitants. En 1811, sur l'intervention de la reine-mère, 30 mẫu de rizières et 10 mẫu de terre sèche lui furent donnés pour assurer le culte; 22 mẫu, qui avaient été usurpés par les habitants lors, de l'invasion des Tây-Sơn, lui furent

(1) Voir plus loin la traduction des inscriptions de ce panneau.

(2) Lors de l'invasion des Tây-Sơn, toutes les pagodes des environs de Hué furent détruites, sauf celle de Báo-Quốc dont se servirent les rebelles.

restitués. D'autres dons en terrains, en argent et en objets de culte furent faits par des particuliers. Enfin le roi Minh-Mạng, au cours d'une visite qu'il y fit, décida que la pagode reprendrait son ancien nom de Báo-Quốc (1).

Au cours du règne de ce dernier roi, à l'occasion de son quarantième (1830), tous les bonzes du royaume se réunirent dans la pagode et y organisèrent des cérémonies expiatoires où les bonzes les plus vertueux reçurent des *gió-i-đạo* et des *độ-điệp* (rasoirs d'honneur (2) et bulles d'investiture).

Depuis, aussi bien les rois Thiệu-Trị, Tự-Đức et Đồng-Khánh que toutes les reines-mères ne cessèrent de s'intéresser à la célèbre pagode. Du temps de Thành-Thái, de grandes cérémonies, du genre de celles faitessous Tự-Đức, furent organisées, et l'on vit grande affluence de bonzes venus de partout pour entendre les prédications des plus vertueux religieux que le concile venait d'élever aux hautes dignités bouddhiques ; le plus vénérable d'entre ces vertueux était alors le bonze chef Diệu-Giác, supérieur de la pagode Báo-Quốc ; il s'éteignit l'année suivante (7 février 1895), à l'âge de 90 ans, après avoir, dit-on, réuni ses disciples autour de lui, leur avoir donné de pieux conseils et s'être, devant eux, « transformé ».

Empressons-nous de dire que le mot « transformé » n'est ici que l'expression consacrée pour désigner la mort d'un vénérable, lequel, en tant que disciple du Bouddha, ne meurt pas mais change simplement de vie.

Le défunt fut remplacé successivement par les bonzes Tàm-Quảng et Tàm-Truyền, dit Tuệ-Vân, puis enfin par celui qui préside à l'heure actuelle à l'entretien du bon renom de la pagode, le Trù-Trì Tàm-Khoan.

Telle est la monographie sommaire de la pagode Báo-Quốc. Ce modeste exposé, qui permettra au visiteur de l'aborder avec quelques connaissances sur son origine, lui permettra aussi de mieux comprendre les quelques autres détails que j'en vais donner.

La pagode est perchée sur le plateau qui couronne le mamelon de Hàm-Long, sis, je l'ai dit, derrière la gare, à droite de l'avenue conduisant à l'Esplanade des Sacrifices ; elle dépend du village de Phú-Xuân, *huyện* de Hương-Trà, province de Thừa-Thiên ; on y accède d'abord par une quinzaine de marches grossièrement faites de moellons, puis par une plateforme en terre battue de 5 mètres de large,

(1) Le nom de Thiên-Thọ étant à ce moment-la réservé au tombeau de Gia-Long, il importait que la pagode ne le conservât pas.

(2) Les bonzes doivent être constamment rasés.

surmontée encore par 9 ou 10 autres marches, au haut desquelles on franchit la porte monumentale à 3 ouvertures dite Tam-Quan.

Cette porte, d'abord édifiée en 1808, puis reconstruite en 1873, mérite qu'on s'arrête un peu à la regarder ; elle porte des inscriptions en caractères faits de débris de porcelaine bleue, où le temps a déjà porté ses ravages ; c'est à peine si l'on peut en déchiffrer le sens, et le fin lettré qui m'accompagne doit hésiter sur plusieurs points. Voici les traductions qu'il a été possible de faire.

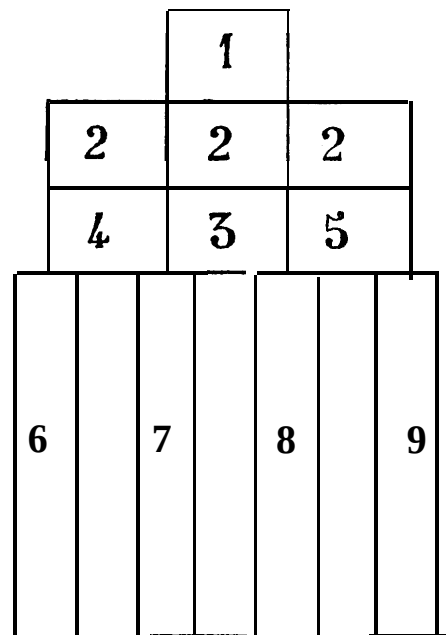


Fig. 39. — Plan schématique des inscriptions de la porte monumentale de la pagode Báo-Quốc.

(Les numéros sont les mêmes pour les deux faces extérieure et intérieure).

Face extérieure :

1. Paysage.
2. 2. 2. Caractères sanscrits.
3. « Par ordonnance royale, appelée : Pagode Báo-Quốc. »
4. « Que le règne de l'Empereur soit longtemps florissant ! » (En caractères carrés).
5. « Que la base du territoire royal soit solide ! » (En caractères carrés).

6. « Réparé en l'année *qui-dậu*, sous le règne de *Tự-Đức* (1873) ».

7. « Une stèle portera les caractères *Báo-Quốc*, et ainsi se perpétueront plus de cent ans les mérites et les vertus (de l'Empereur) ».

8. « La fondation de cette pagode sur la colline *Hàm-Long* attirera des dix côtés les objets précieux ».

9. « Cette belle construction est sise au village de *Phú-Xuân*, en un endroit favorisé par les signes *dân* et *thần*.

Face intérieure :

1. Paysage.

2. 2. 2. Caractères sanscrits.

3. « Pagode *Thiên-Thọ*, à *Hàm-Long* ».

4. « La roue de la Loi tourne toujours ». (En caractères carrés).

5. « Le soleil du Bouddha augmente la clarté ». (En caractères carrés).

6. « La porte de la pagode, sans aucun empêchement, protège tous les êtres ».

7. « Comme le soleil éclaire le royaume des métamorphoses, la pourpre des décors augmente la beauté de cette nouvelle fondation ».

8. « Le Ciel protège le Bol d'or (le royaume). . . ce monument renommé offre un bel aspect ».

9. « Un homme simple a des chances, en entrant dans la pagode, de devenir un homme intelligent ».

Après avoir franchi le *Tam-Quan*, on se trouve dans un champ découvert où l'on aperçoit, dans le fond, le corps principal de la pagode dont l'aspect extérieur n'offre rien de particulier. Nous y reviendrons plus loin.

Sur la droite, les yeux sont immédiatement retenus par des monuments funéraires de forme spéciale où nous reconnaissons les stûpa bouddhiques, dernière demeure des bonzes de marque ; il y a là un véritable cimetière de bonzes.



Fig. 40. — Panneau sculpté à la pagode *Báo-Quốc*.

(Dessin de M. A. DURIER).

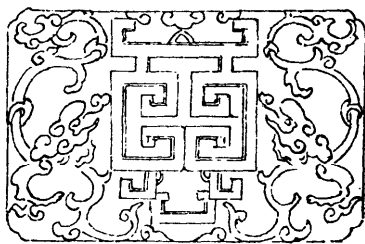


Fig. 41. — Panneau sculpté à la pagode *Báo-Quốc*.

(Dessin de M. A. DURIER).

Dix-neuf stûpa sont érigés à la mémoire des Hoà-Thượng (1) et des Trù-Trì (2) qui se sont succédé dans la pagode. Ces monuments ont la forme d'un cône octogonal surmonté de plusieurs chapiteaux superposés, au haut desquels émerge le bouton de nénuphar, attribut du bouddhisme. Construits en maçonnerie, ils ont une hauteur qui varie entre 2 mètres et 5 mètres ; ils sont entourés, à 1 mètre environ, d'un mur très bas, avec ouverture sur le devant. Sur la face Est de chaque tombe se voient des inscriptions donnant les nom et qualité de l'occupant.

Tombe n° 1. (Consulter le plan). — Tombeau du Hoà-Thượng Tê-Ân dit Lưu-Quang, nom posthume Viên-Giác, de la 36^e génération de Lâm-Tê.



Fig. 42. — Panneau sculpté à la pagode Báo-Quốc.

(Dessin de M. A. DURIER).

Tombe n° 2. — Le Hoà-Thượng Thái-Chí, dit Quảng-Thông, de la 37^e génération de Lâm-Tê.

Tombe n° 3. — Inscriptions effacées.

Tombe n° 4. — Érigée par ses disciples, en un jour faste du 2^e mois de la 31^e année de Tự-Đức (mars 1878), au bonze Hải-Khang Diên-Miên, Trù-Trì de la pagode Linh-Hữu, de la 40^e génération de Lâm-Tê.

Tombe n° 5. — Bonze Thanh-Tĩnh, dit Ân-Lạc, dit Tàm-Tệ, nommé Trù-Trì de la pagode Từ-Ân par ordonnance royale.

Tombe n° 6. — Bonze Hoàng-Pháp-Lữ surnommé Hải-Trường, de la pagode Diệu-Đê ; érigée le 3^e mois de l'année *quí-sửu* (avril 1853), 6^e année de Tự-Đức, par les habitants du village de Trúc-Khê, province de Quảng-Trị.

Ces six tombes sont de petites dimensions ; elles ont en moyenne 2 mètres de haut sur une base octogonale de 0 m. 45 de côté. Elles ont toutes trois chapiteaux.

Tombe n° 7. — Elle est bien plus haute et est d'aspect imposant, mesure 4 m. 70 de hauteur et a 6 chapiteaux ; elle contient les restes du Hoà-Thượng Búi-Công, dit Viên-Giác, qui s'occupa de restaurer la pagode Báo-Quốc. La tombe fut construite par les bonzes et ses disciples en la 14^e année de Cảnh-Hưng (1753).

(1) Hoà-Thượng, bonze chef du 2^e degré.

(2) Trù-Trì, bonze chef du 2^e degré.



Planche XXX. — Porte principale de la pagode Báo -Quốc.
(Dessin au lavis de M. A. Durier).

Tombe n° 8. — C'est le plus vieux stûpa; il a été construit il y a plus de 200 ans, en 1714, à la mémoire du fondateur de la pagode. Les inscriptions qui y figurent disent : « Erigé par les disciples respectueux du Révérend Giác.. du degré de Tỳ-Kiều (1), le 22^e jour du 12^e mois de la 10^e année de Vĩnh-Thạnh (27 janvier 1715) ». Il a 3^m30 de hauteur.

Tombes n° 9, 10, 11, 12, 13. — Groupes de cinq monuments, dans une même enceinte ; ce sont les restes mortels de cinq bonzes, autrefois enterrés ailleurs, et qu'on a dû déplacer, par suite de la construction d'une route à travers le cimetière où ils reposaient primitivement. Cette translation s'est opérée en la 9^e année de Thành-Thái (1897).

Le monument du milieu a 4^m10 de haut et 4 chapiteaux ; les quatre autres sont plus petits.

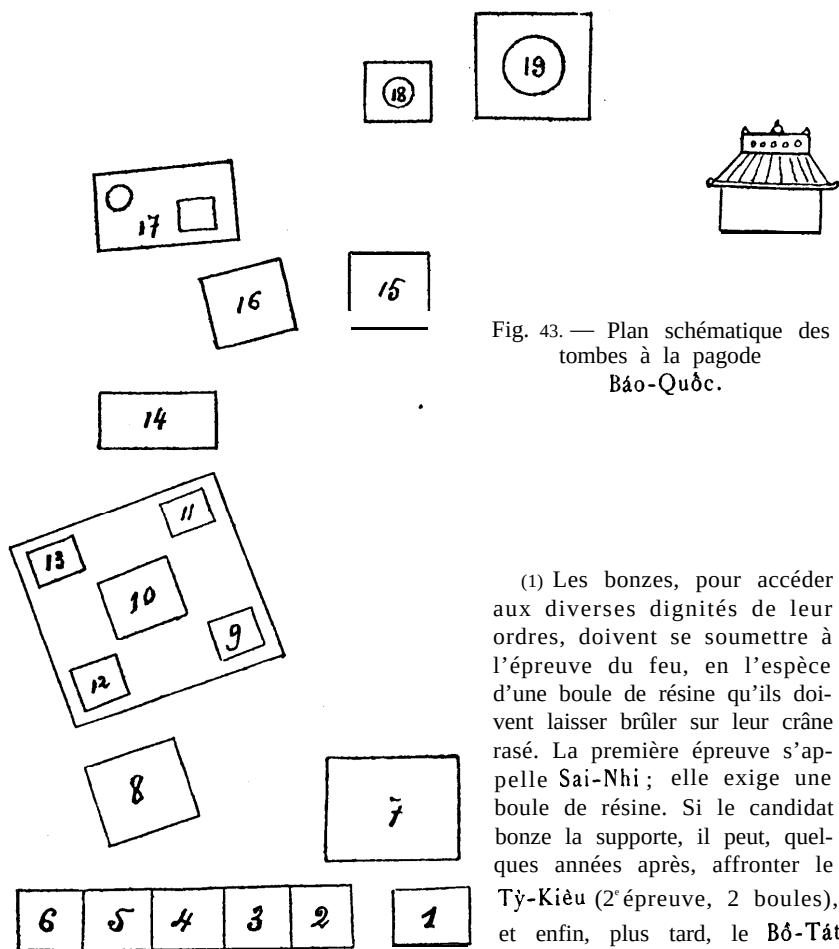


Fig. 43. — Plan schématique des tombes à la pagode Báo-Quốc.

(1) Les bonzes, pour accéder aux diverses dignités de leur ordre, doivent se soumettre à l'épreuve du feu, en l'espèce d'une boule de résine qu'ils doivent laisser brûler sur leur crâne rasé. La première épreuve s'appelle Sai-Nhi ; elle exige une boule de résine. Si le candidat bonze la supporte, il peut, quelques années après, affronter le Tỳ-Kiều (2^e épreuve, 2 boules), et enfin, plus tard, le Bô-Tát (3 boules)

Tombe n° 14. — De grandes dimensions, ce stûpa mesure 5 mètres de haut; chaque côté de la base octogonale mesure 1 mètre. Il a l'aspect du neuf et on constate qu'il est encore l'objet de soins particuliers. C'est là que repose en effet le dernier Trù-Tri décédé, le pré-décèsseur du supérieur actuel. Ce mausolée a 4 étages de chapiteaux, dont chaque face est décorée de caractères bouddhiques bleus se détachant sur un fond jaune; les soubassements sont incrustés de porcelaine bleue. On lit sur la pierre tombale :

« Fait le 2^e mois de l'année *mậu-thàn*, 2^e année de Duy-Tàn (1908), par les disciples respectueux du bonze Phạm-Minh, dit Tuệ-Vân, dit Tàm-Truyền, de la 41^e génération de Lâm-Tê; Trù-Tri de la pagode Báo-Quốc et Tang-Cang de la pagode Diệu-Đê. C'est ici que l'intelligence revient et se cache; c'est ici que l'intelligence est ».

Tombe n° 15. — On y lit :

« Le bonze du nom, en haut: caractère Trí, en bas : caractère Hãi⁽¹⁾, surnommé Hàn-Chât, de la principale génération de Lâm-Tê; fait le 8^e jour, 8^e mois, 27^e année de Cảnh-Hưng (11 septembre 1766), par ses respectueux disciples Đạo-Túc et autres ».

Tombe n° 16. — Inscriptions détériorées et illisibles. Tombe de petites dimensions.

Tombe n° 17. — Ici repose une bonzease, Nguyễn-Thị-Hải, du nom bouddhique Thánh-Gian, dite Hòa-Gia, du degré Sai-Nhi. La tombe fut construite en la 8^e année de Thành-Thái (1896). Elle mesure 2^m80. A côté, dans la même enceinte, se trouve un petit tertre en maçonnerie de forme ovale sous lequel est enterrée la mère de cette bonzesse.

Tombe n° 18. — 2^m90 de haut. Inscriptions: « Trù-Tri de la pagode Báo-Quốc, du nom de, en haut: caractère Thánh, en bas : caractère Gian; surnommé Tàn-Quảng, de la 41^e génération de Lâm-Tê; fait le jour anniversaire de sa mort, le 30^e du 1^{er} mois, 8^e année de Thành-Thái (13 mars 1896), par ses respectueux élèves ».

(1) C'est une forme de respect qui oblige à détailler ainsi le nom; on n'ose pas dire Trí-Hãi, d'une seule émission de voix. On retrouve cette forme de respect lorsqu'il s'agit de désigner le nom rituel d'un roi; le caractère qui le représente étant prohibé et ne devant pas être prononcé, on tourne la difficulté en décomposant le caractère; on le désigne par l'expression: caractère X à gauche, caractère Y à droite, en laissant ainsi le soin au lecteur ou à l'auditeur de reconstruire mentalement le caractère qu'on n'a pu exprimer.

Tombe n° 19. — De taille imposante, 4^m50 de haut, six chapiteaux, elle a été construite sous **Tự-Đức** (sans indication d'année), à la mémoire du **Hoà-Thượng Quan-Huy**.

Revenons à la pagode.

Devant le bâtiment principal se trouve une terrasse bordée d'un petit mur ouvragé au milieu duquel s'élève, un peu en retrait, un écran de forme assez élégante surmonté du traditionnel bouton de lotus, et orné de trois grands caractères gothiques *Phúc, Thọ, Lộc*, (Félicité, Longue vie, Richesse) ; le caractère du milieu se détache à jour dans la maçonnerie, les deux autres y sont incrustés en porcelaine bleue.

J'ai dit que l'aspect extérieur de la pagode n'offrait rien de particulier ; j'ajouterai qu'il n'offre non plus rien de coquet. Les quatre colonnes qui supportent la vérandah extérieure sont couvertes de sentences parallèles qui, sous le texte imagé dont je donne ci-dessous traduction décrivent le paysage d'alentour.

« Les eaux du Nord-Ouest s'écoulent vers la Rivière Parfumée pour s'y purifier ».

« Les eaux du Sud-Ouest, qui coulent sinueusement près de la rivière *Nông*, augmentent la beauté du paysage ».

« La colline du Nord Exact fait pendant à la colline *Hàm-Long*, et toutes deux sont semblables en hauteur ».

« La chaîne des collines sises au Nord Exact regarde la colline de l'Ecran du Roi, et enjolive le site ».

« La fleur du flamboyant est en harmonie avec le rivage, et les nuages qui passent au-dessus de la pagode *Báo-Quốc* pénètrent le cœur des bonzes ».

« Les souillures et poussières ne sauraient (ici) rien gêner, et la lune, en éclairant la pagode *Hàm-Long*, entr'ouvre les régions bouddhiques ».

« Les yeux des bonzes, comme la lune, correspondent au cœur du Ciel ».

« Le son de la cloche élève le bruit des vagues vers les régions honorées ».

« Que des centaines et des milliers de cadeaux entourent le Bouddha *Như-Lai* ».

« Que plusieurs millions et milliards admirent le Bouddha *Tự-Tài* ».

Dès le seuil du temple, nous nous rendons compte, du premier coup d'œil, qu'il ne diffère pas des autres temples bouddhiques ; ce sont les mêmes statuettes, les mêmes autels, disposés comme dans toutes les pagodes de quelque importance. On y revoit tout un aréopage de Bouddhas sur lesquels je me permettrai, plus loin, de rappeler quelques détails.

Sur le fronton qui domine la nef principale, est suspendu un beau panneau rectangulaire à fond vert, rehaussé de bords à motifs rouge et or ; on y lit, en caractères dorés, une inscription composée par **Võ-Vương** lui-même, en l'année 1747 ; les petits caractères en exergue et les reproductions de sceaux qui y figurent viennent nous l'affirmer.

N°1. — « Par ordonnance royale, appelée Pagode **Báo-Quốc** ».

N°2 . — « Écrit par le roi **Từ - Tê - Đạo - Nhơn** » (1).

N° 3. — « Un jour faste du second mois d'été de la 18^e année de **Cánh-Hưng** » (2).

N ° 4 . — Dans un cachet rond, en caractères sigillaires : « Le Seigneur de la région du Sud » (3).

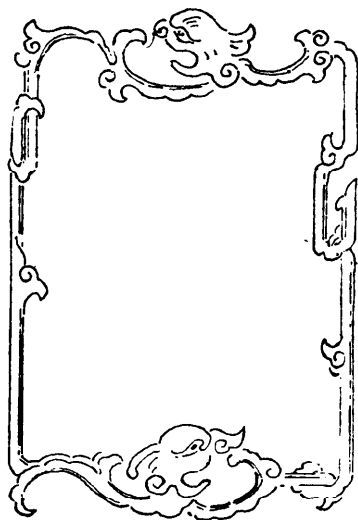


Fig. 45. — Panneau sculpté à la pagode **Báo-Quốc**.

(Dessin de M. A. DURIER).

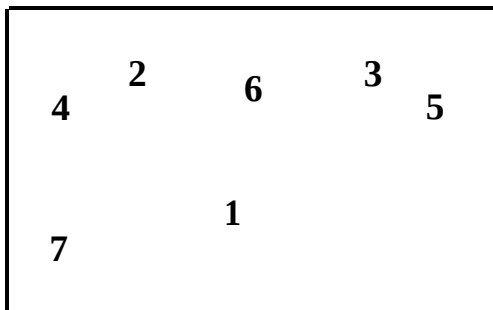


Fig. 44. — Plan des inscriptions du panneau central à la pagode **Báo-Quốc**.

N ° 5, - Dans un cachet ovale, en caractères sigillaires : « Le plus honoré dans le monde ».

N°6. - Dans un cachet carré, en caractères sigillaires : « Cachet pour les écrits rédigés par Sa Majesté ».

(1) Nom de religion de **Võ-Vương**, Seigneur de Hué.

(2) Empereur de la dynastie des **Lê**, qui régnait à Hanoi. Les **Nguyễn** de Hué, bien qu'indépendants, prenaient quand même, dans leur actes officiels, le chiffre de règne de l'empereur tonkinois.

(3) Titre que se donnaient les Seigneurs de Hué.



Planche XXXI. — Porte latérale de la pagode Báo -Quốc.
(Dessin à la plume de M. A. Durier).

Dans un cachet carré, en caractères sigillaires : « Cachet pour l'étude des choses passées et de la littérature » (1).

Dans le fond, à droite en entrant, sous la partie du toit qui forme encore vérandah intérieure, se trouve une cloche d'imposante grosseur. Les caractères qui y sont inscrits nous apprennent qu'elle fut fondue en douze jours, la 7^e année de Gia-Long (1808), sur l'ordre de la reine-mère, et qu'elle a 3 *thuróc*, 5 *tắc* de hauteur, 2 *thuróc*, 8 *phân* de diamètre à la base, et qu'elle pèse 826 *cân*. Elle est accrochée à une poutre de la charpente, et, à côté d'elle, pend, ingénieusement suspendu par un trapèze de corde, le maillet qui la fait résonner. En outre des inscriptions rappelant le souvenir de sa marraine, la reine-mère, énonçant les préceptes de morale bouddhique ou émettant des souhaits, d'autres motifs encore viennent orner sa forme élégante de cloche sacrée. En haut, en grands caractères carrés, le nom des quatre saisons ; en bas, tout autour de ses bords, les traits cabalistiques du Bát-Quái.

Le Bát-Quái, pour les rares lecteurs qui l'ignorent, est une figure symbolique qui, d'après la conception des philosophes orientaux, représente, par des combinaisons compliquées de traits, le principe mâle et le principe femelle de la matière. Cette figure, ou du moins les huit figures résultant des diverses combinaisons, ne servent aujourd'hui qu'au vulgaire sorcier pour conjurer le sort, aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le Bát-Quái si fréquemment reproduit dans les pagodes et dans les maisons particulières des indigènes, chez qui la superstition tient, on le sait, une grande place.

La même vérandah abrite une pièce de bois, souche desséchée, racine ou loupe, de forme bizarre, dont l'aspect général peut être comparé au squelette aplati d'un tronc humain : c'est d'ailleurs en raison de cette ressemblance, qui n'est que très grossière, que cette pièce a été placée dans la pagode, où elle est l'objet d'un culte. La croyance locale prétend qu'un habitant possédait cette pièce et n'y attachait pas grande importance, lorsqu'il fit un rêve où il reçut le conseil de la porter à la plus proche pagode, sous peine des plus grands malheurs pour lui. Il s'empressa d'obéir. Ceci se passait il y a

(1) Il y a plusieurs sceaux à l'usage du souverain : l'un, par exemple, est apposé sur les pièces qu'il rédige lui-même ; un autre sert pour les titres de nomination ; un autre pour les concours littéraires ; un autre pour les poésies ou les études personnelles du roi. Il y en a même qui ne sont créés que pour une période très courte, pour un cas détermine. C'est ainsi que, dernièrement, un cachet spécial a été créé pour ne figurer que sur les pièces relatives au cinquantenaire de la Reine-Mère.

35 ans, paraît-il, et, depuis, la pagode n'a pas cessé de brûler de l'encens en l'honneur de ce débris d'arbre de forme quasi-humaine.

Au milieu du temple est installé le grand autel, disposé en gradins, où les nombreux représentants de culte bouddhique siègent, sans honte, à côté des représentants du culte taoïque (1).

En haut (N° 1, fig. 51), dominant tout, le trio originel des Bouddhas de l'Inde, aux cheveux bouclés ; les trois mêmes divinités, en format plus réduit, siègent un degré plus bas. On aperçoit à côté d'elles la statuette dorée du Bouddha enfant (Thích-Ca), en la pose

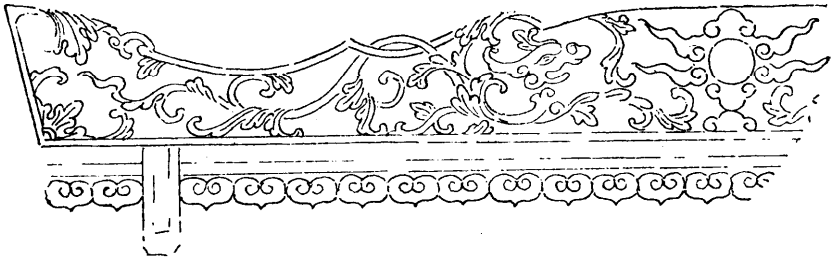


Fig. 46. — Fronton de niche, à la pagode **Báo-Quốc**.

(Dessin de M. A. DURIER).

hiératique qui lui est propre, deux doigts de la main gauche dirigés vers le ciel, deux doigts de la main droite dirigés vers la terre. Sur ce même gradin du haut on a placé, un peu partout entre les autres, des divinités de petites dimensions, en marbre de **Quảng-Nam**, en terre cuite ou en bronze ; on y voit le joyeux Bouddha **Di-Lạc**, dont la grosse panse et le large sourire rappellent au croyant qu'il cache sous son manteau une outre où il enfouit les soucis humains ; on y voit **Quan-Âm**, la déesse charitable, qui sait consoler les mortels, et **Địa-Tạng**, le protecteur des âmes des trépassés ; il y a aussi **Thị-Kính**, la protectrice des enfants, et encore d'autres idoles moins connues.

Le deuxième gradin, celui du milieu (N°2 du plan), donne place à **Ngọc-Hoàng**, roi du ciel taoïque, coiffé de la tiare carrée ; il est entouré de ses fidèles collaborateurs : **Hộ-Pháp**, chargé d'éloigner les mauvais esprits, **Hộ-Phật** qui secourt les âmes délaissées ; **Bắc-Đầu**

(1) Le fond de la religion annamite n'est qu'un mélange de bouddhisme, de taoïsme, et de confucianisme ; aussi est-il fréquent de voir, mélangés dans une même pagode, les attributs de ces trois doctrines pourtant si différentes à l'origine.

et Nam-Tàu l'Étoile du Nord et l'Étoile du Sud. Deux tablettes en papier invitent les génies à prendre place dans la pagode ; on voit figurer, sur l'une, les noms connus de **Thổ-Công**, Génie du sol, de **Ông-Táo**, Génie de la cuisine, de **Thành-Hoàng**, gardien du village, de **Thần-Nông**, Génie de l'agriculture, de **Tĩnh-Tuyền Long-Vương**, Génie des puits et des sources ; l'autre tablette s'adresse aux génies des Étoiles.

En bas, sur le gradin de premier plan (N°3 du plan), figure, à la place d'honneur, une tablette de bois laqué rouge, recouverte de soie

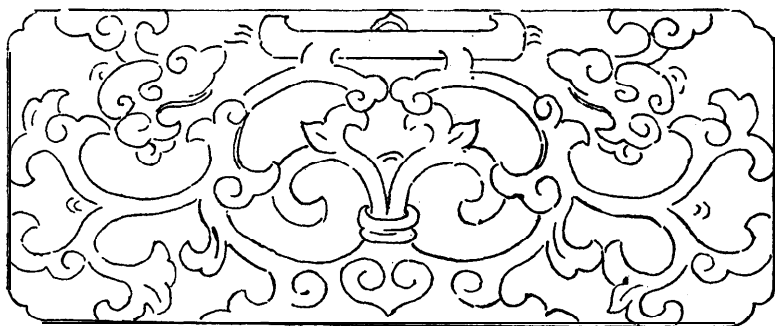


Fig. 47. - Panneau de porte sculpté à la pagode **Bảo-Quốc**.

(Dessin de M. A. DURIER).

jaune, dédiée au roi régnant. Autour, plusieurs aquarelles encadrées représentent la déesse **Quan-Âm**, consolatrice des vivants ou le Bouddha **Địa-Tạng**, soutien des trépassés ; ces aquarelles sont enlevées de temps à autre et transportées là où les fidèles appellent les bonzes pour officier à quelque cérémonie rituelle ; lorsqu'il s'agit d'assister un malade, c'est l'effigie de **Quan-Âm** que le bonze emporte ; lorsqu'il s'agit de veiller un mort, c'est celle de **Địa-Tạng**. Toujours sur le même autel, remarquons le grand bol vieux bleu qui reçoit les baguettes d'encens ; il paraît digne de retenir l'attention des connaisseurs ; les quatre grands caractères bouddhiques **A-Di-Đà-Phật** (1) et les quatre bonzes en prière qui le décorent prouvent que ce vase a été fait spécialement pour l'usage des pagodes ; la couleur du bleu, la forme des caractères, les bonzes auréolés, semblent dire qu'on est là en présence d'une pièce assez ancienne.

Remarquons aussi le **mỏ** (2) sonore, en bois de jacquier, figurant deux têtes grimaçantes de serpents dragons ; avec le gong de cuivre

(1) **A-Di-Đà-Phật**, ou **Đi-Đà**, Amitâbha Bouddha.

(2) Crécelle.

placé à côté, il scande les invocations des bonzes au moment de la prière.

Dans la même salle que les autels que nous venons de décrire, se trouvent, dressés à droite et à gauche contre les murs, de petits autels annexes :

1° Les dix-huit La-Hán (Arhat), neuf à droite, neuf à gauche (N° 4) ; ce sont les dix-huit apôtres du Bouddha ; ils sont représentés chacun en la pose qui lui est propre.

2° Les Thập-Vương, cinq de chaque côté (N° 5), souverains des enfers, qui jugent et châtient selon les mérites ou les fautes de chacun ; ils sont représentés en statuettes dorées, en costume de mandarin, les yeux fixés sur la tablette-insigne qu'ils tiennent à la main ;

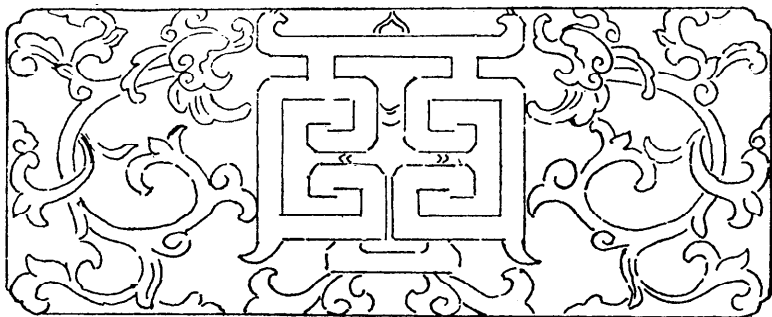


Fig. 48. - Panneau de porte sculpté à la pagode Báo-Quốc.

(Dessin de M. A. DURIER).

3° La Thiên-Mẫu, divinité féminine très vénérée dans la région de Hué (1). Ici un petit tabernacle spécial enferme son effigie, en bois (N° 6).

4° Le fameux Quan-Công (N° 7), héros de l'histoire chinoise, divinisé après sa mort ; il est représenté avec une bonne figure encadrée

(1) Cette déesse, « la Mère céleste », Thiên-Mẫu 天母, est une divinité taoïque. Une pagode des environs de Hué, celle qui est désignée par les Européens sous le nom de Tour de Confucius, porte officiellement le nom de Thiên-Mẫu, ou Thiên-Mụ, Thiên-Mộ. Mais il ne faudrait pas voir dans ce nom une allusion à la déesse que nous avons ici. En effet, Thiên-Mẫu 天姥 signifie « la Vieille céleste », et ce nom fait allusion à une apparition surnaturelle dont fut favorisé Tiên-Vương, le premier des Seigneurs de Hué. Voir A. Bonhomme, *La pagode Thiên-Mẫu : historique*, dans B. A. V. H. 1916, p. 177.



Planche XXXIII. — Ornement sur une vasque en poterie vernissée à la pagode Bão -Quốc.
(Dessin à la plume de M. A. Durier).

d'une barbe noire qu'il caresse des doigts ; à droite est son fils Quan-Binh, à gauche son fidèle Châu-Thương. Le portrait de Quan-Công (1), dessiné par un nommé Lè-Trát-Dương, est déposé sur l'autel ; c'est une lithogravure comme on en trouve beaucoup en Chine chez les marchands d'images religieuses. Ces images, comme d'ailleurs, toutes celles qui, déjà une première fois, ont été l'objet d'un culte quelconque, ne doivent jamais être détruites ; si, pour quelque raison, le culte qui leur est voué vient à cesser, elles doivent être dévotement déposées dans une pagode où elles sont conservées.

5° Sous vitrine, une déesse à dix-huit bras (N°8), qu'on appelle Bà-Chuán-Đề. Pourquoi a-t-elle autant de bras ? On pourrait croire que nous sommes en présence de Bà Thiên-Thủ, la déesse aux 1.000 mains, rencontrée au Tonkin, ainsi appelée en raison de sa puissance



Fig. 49. — Panneau de porte sculpté à la pagode Báo-Quốc.

(Dessin de M. A. DURIER).

qui lui permet d'atteindre partout et de pouvoir en conséquence exaucer toutes prières ; cependant, les bonzes que j'interroge ne me donnent pas cette explication : les dix-huit La-Hán (2), disent-ils, voulaient se présenter fraîchement rasés dans le nirvana bouddhique, où chacun, dans un pieux empressement, voulait entrer le premier ; pour ne pas faire de jaloux, et permettre aux dix-huit fervents apôtres d'y pénétrer tous en même temps, Bà Chuán-Đề n'hésita pas à se créer dix-huit mains, dont elle se servit pour les raser tous à la fois. Chuán-Đề n'est pas, m'explique-t-on, une divinité féminine ; ce n'est qu'un Bouddha qui, souvent, prend forme de femme ; c'est sous ce dernier

(1) Appelé aussi Quan-Đề, Quan-Thánh-Đề-Quân.

(2) La-Hán, transcription phonétique du mot sanscrit Arhan, disciples du Bouddha.

aspect qu'il se présente ici, puisque le livre bouddhique que je compulse le nomme **Phật-Mẫu-Chuẩn-Đề**, « le Bouddha-Mère Chuẩn-Đề » (1).

Les nombreuses oriflammes taillées en lanières bariolées, pendues au plafond, sont des bannières bouddhiques ; elles portent chacune le nom d'un Bouddha et sortent avec les bonzes chaque fois que ces derniers ont été mandés par un fidèle pour une cérémonie rituelle.

Derrière la salle principale que nous venons de parcourir, nous trouvons les autels dédiés, d'une part au culte des bonzes chefs, et, d'autre part, à celui de la reine **Hiêu-Khương Hoàng-Hậu**, mère de l'empereur **Gia-Long**, laquelle, nous l'avons vu, fut la grande bienfaitrice de la pagode.

Les autels consacrés aux bonzes chefs (N^{os} 9 et 10 du plan) supportent les *bài-vị*, tablettes rouges sculptées de motifs d'or, où figurent les noms des **Hòa-Thượng** et des **Trù-Trì** les plus méritants dont la pagode a eu à s'enorgueillir ; on y voit le portrait très expressif de l'un d'eux, le supérieur **Tâm-Tuyên**, dit **Tuệ-Vân**, prédécesseur immédiat du supérieur actuel ; ce portrait, très finement dessiné, est l'œuvre de **M. Hường-Cao**, artiste déjà connu des lecteurs du Bulletin.

Outre les cinq objets rituels, vases, brûle-parfums et chandeliers, on aperçoit, suspendus sur les côtés de la table-autel, divers ustensiles qu'on devine être les attributs des bonzes.

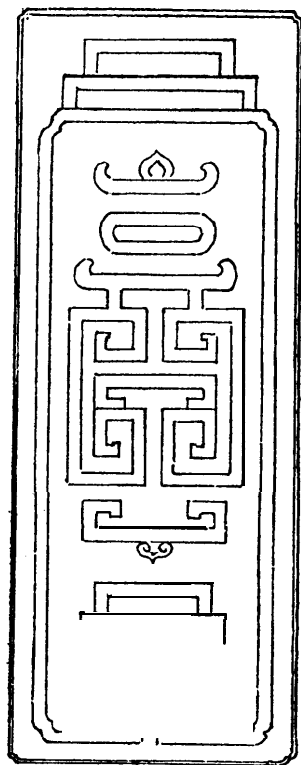


Fig. 50. — Panneau de porte sculpté, à la pagode **Bảo-Quốc**.

(Dessin de **M. A. DURIER**).

(1) D'après Eitel, *Hand-book of chinese buddhism*, les deux caractères **Chuẩn-Đề** 準提 rendent le mot sanscrit *Tchundi*, qui désigne primitivement une divinité brahmanique, forme de *Durga* ou *Parvati*. Mais, dans le bouddhisme chinois, cette expression désigne, par identification des deux divinités, *Mâtichi*, déesse de la lumière, qui tient suspendus le soleil et la lune, la protectrice contre les fléaux de la guerre, la Reine du Ciel, **Thiên-Hậu** 天后, la mère de l'Etoile polaire, **Đầu-Mẫu** 斗姥.

1° Un bâton, le **Tích-Trượng**, au bout duquel douze anneaux sont enchevêtrés dans une monture en étain ; ces douze anneaux sont le symbole des douze commandements sacrés qui dictent la conduite des bonzes ; le **Hòa-Thượng**, lorsqu'il explique les livres bouddhiques, doit tenir le **Tích-Trượng** d'une main, tandis que son autre main tient une marmite en terre et une cuiller de bois ; la marmite et la cuiller de bois indiquent que les bonzes ne doivent se servir que de choses très ordinaires.

2° Accroché au **Tích-Trượng**, on voit le **Như-Ý**, pièce en étain de 0^m 60 de long environ, genre de sceptre rituel que tient le maître-bonze pendant les cérémonies.

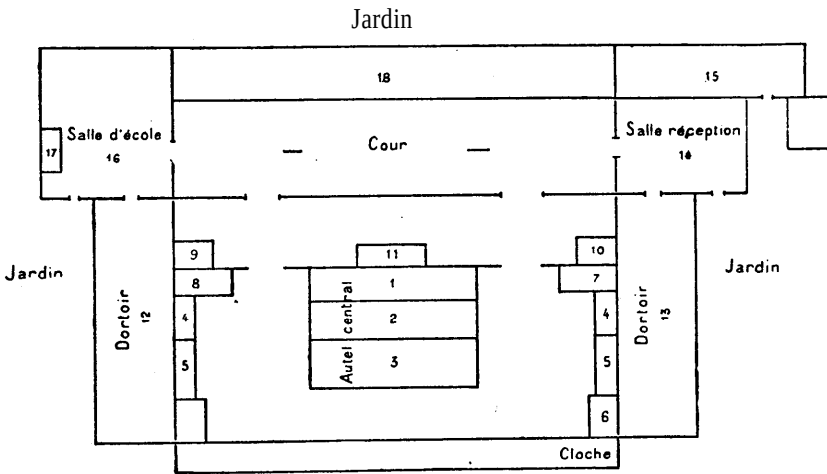


Fig. 51. - Plan schématique de la pagode Bảo-Quốc.

3° Le **Phủ-Phật**, sorte d'époussette en crins, qui a la signification allégorique d'écarter toutes les poussières susceptibles de souiller ; on retrouve cette époussette dans les cortèges royaux, où elle a, très probablement, la même signification abstraite.

4° Le chapelet **Hột Kim-Cang**, dont le serviteur de Bouddha s'astreint à compter indéfiniment les grains pour ne pas se laisser distraire par les choses d'ici-bas.

5° Enfin, dans des étuis de soie, les brevets de la pagode et la liste nominative des bonzes énumérés par générations depuis le fondateur de la secte, **Thích-Ca-Mâu-Ni** lui-même.

L'autel qui spécialement honore la mémoire de la reine, mère de **Gia-Long** (N° 11 du plan), grâce à laquelle la pagode put, après des années de disgrâce, reprendre sa place au premier rang, est surmonté d'un grand panneau où, à côté du nom de « Pagode **Thiên-Thọ** », qui

lui fut alors donné, figure le sceau au chiffre de la reine bienfaitrice avec la date : « Un mois d'été de l'année *mậu-thìn*, 7^e de la période Gia-Long (1808) ». Un petit trône doré, flanqué de deux parasols jaunes, indique que l'encens qui brûle sur l'autel s'adresse à une altesse royale.

Deux vastes chambres servent de dortoir aux bonzes (N^{os} 12 et 13), et une autre, garnie de tables et de fauteuils, sert de salle de réception (N^o 14) ; sur la droite, se tiennent le réfectoire, la cuisine et les dépendances (N^o 15).

Dans la salle d'école des élèves-bonzes (N^o 16), on a installé un petit autel, en faveur des fidèles qui sont décédés sans postérité (N^o 17) ; pendant trois années, leurs tablettes individuelles y sont chacune l'objet d'un culte particulier, puis, au bout de ce délai, elles sont brûlées, et le nom de chaque défunt est alors transcrit sur les tablettes collectives déposées dans une autre salle (N^o 18), où se rend un culte général ; dans cette même salle sont inscrits les noms des simples bonzes décédés sans titres particuliers.

Actuellement, la bonzerie affectée à la pagode *Báo-Quốc* se compose d'un Trù-Trì (bonze chef) et de six bonzes et novices ; j'ai donné au cours des lignes qui précèdent quelques aperçus sur la vie de ces religieux ; ce serait se laisser entraîner trop loin que d'essayer d'en dire davantage.

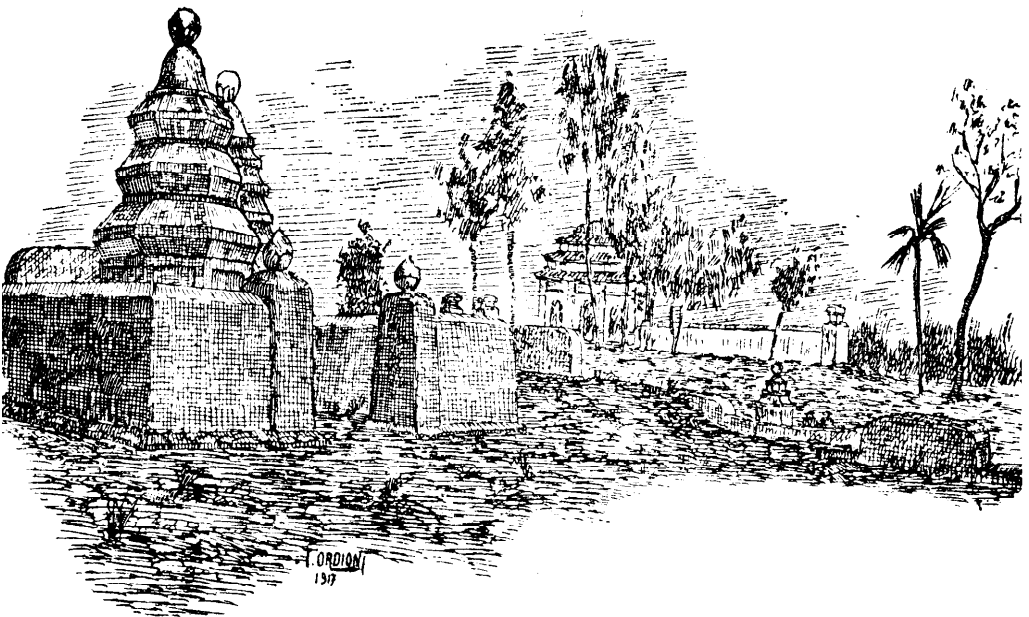


Fig. 52. - Quelques tombes, au cimetière de *Báo-Quốc*.

(Dessin de M. T. ORDIONI).

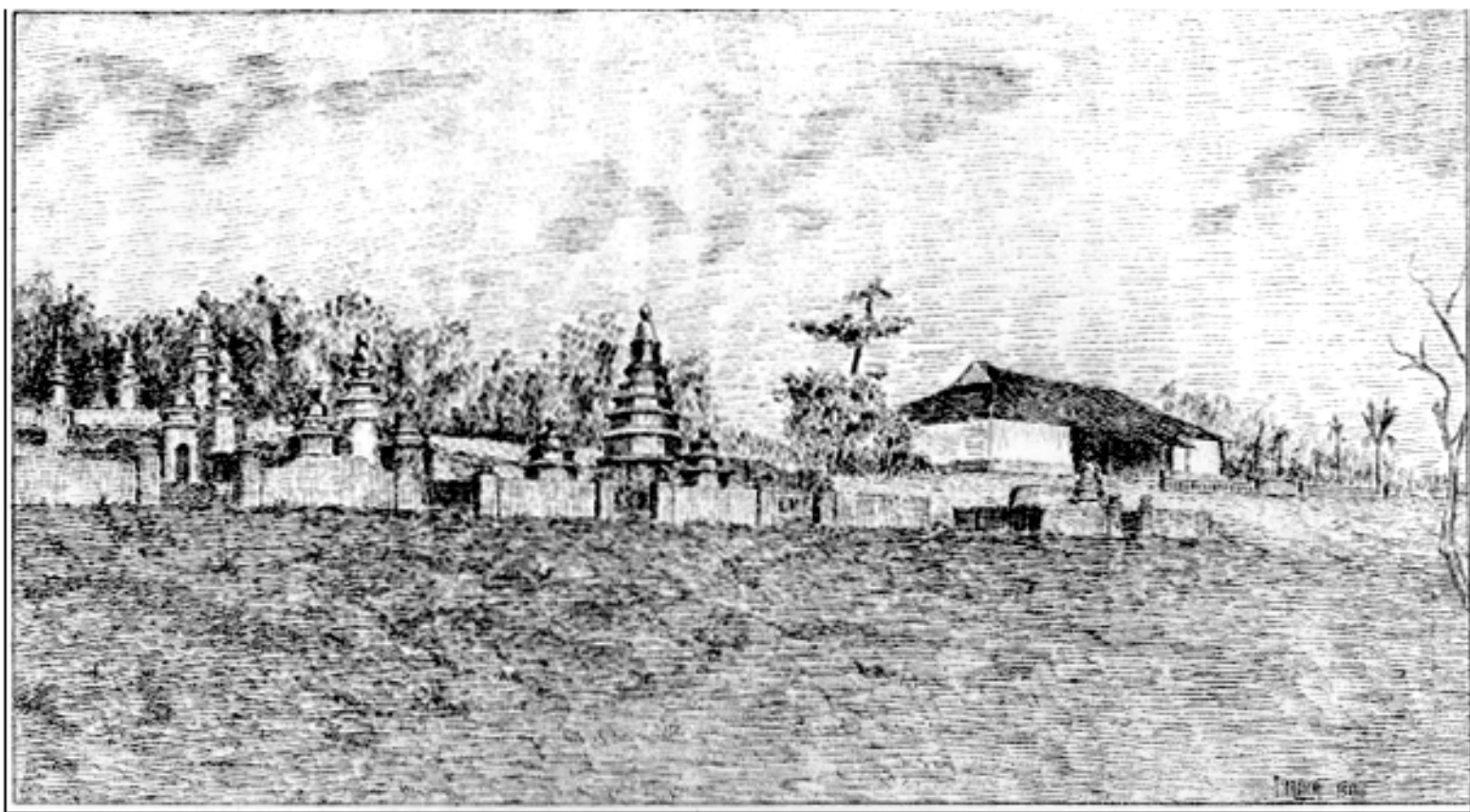


Planche XXXIV. — Vue générale de la pagode Bào -Quốc et du cimetière.
(Dessin de M. T. Ordioni).

Avant de terminer cette étude, je tiens à attirer l'attention sur quelques motifs de décorations que le crayon habile du sympathique artiste M. A. Durier a relevés, çà et là, en divers endroits de la pagode, pour le Bulletin des Amis du Vieux Hué ; on les trouvera disséminés dans le présent texte.

Enfin, n'oublions pas, en quittant la pagode, de saluer en passant le « Puits Prohibé », Giêng Hâm-Long, « Puits de la Gueule du Dragon », qui a donné son nom à la colline au bas de laquelle il a été foré ; ce puits cache dans son fond une pierre à forme de gueule de dragon, d'où jaillissait, raconte-t-on, une eau fraîche et limpide ; cette eau était si pure qu'elle était exclusivement réservée à l'usage du roi ; aujourd'hui, le puits est laissé à la disposition des habitants, et l'eau qu'on en retire n'a plus rien de la limpidité qui, autrefois, la fit tant estimer.

Ajoutons quelques lignes en mémoire de M. Trần-Việt-Thọ, le mandarin auquel on doit un exposé historique de la pagode. Il fut, de son vivant, Đốc-Học, Directeur de l'école provinciale de Quảng-Trị. Il avait 59 ans lorsque, malgré les supplications des hauts mandarins, de ses élèves et de sa famille, il demanda sa mise à la retraite et embrassa la vie monastique ; sa ferveur religieuse fut telle, qu'après s'être soumis pendant plusieurs années à un ascétisme des plus rigoureux, il annonça un beau jour à sa femme et à ses enfants qu'il appartenait désormais au Bouddha et qu'il était prêt à lui faire le sacrifice de son corps ; il mit alors lui-même le feu à la petite paillotte dans laquelle il s'était retiré, s'assit avec sérénité au milieu du brasier, attisa tranquillement le foyer, et, un livre bouddhique en main, il se laissa stoïquement dévorer, peu à peu, par les flammes.

Ceci n'est pas une légende ; la fin mystique de M. Trần-Việt-Thọ fut connue de tous ; les plus hautes personnalités de Hué, en tête desquelles furent LL. EE. les Ministres Trương-Quan-Đán, Nguyễn-Thuật, Cao-Xuân-Dục et Hoàng-Cao-Khải, honorèrent le mort de leur visite.



BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

IV. — N° 3. — JUILLET-SEPTEMBRE 1917

S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Notes biographiques sur les Français au Service de Gia-Long (H. COS-SERAT).	165
Sur un encrier de TỰ-ĐỨC (E. GRAS).	207
L'encrier de S. M. TỰ-ĐỨC : Traduction des inscriptions (Ngô-Đinh-Diệm)	209
Un pont (E. GRAS)	213
Le pont couvert de Thanh-Thủy (R. ORBAND).	217
La pagode Báo-Quốc (J.-A. LABORDE)	223

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

